

La politique alimentaire des villes suisses #5



La politique alimentaire de la ville de Genève

Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres

Luisa Kubioka, Bettina Scharrer

Juin 2024

Citation :

Kubioka L, Scharrer B. 2024. *La politique alimentaire de la ville de Genève. Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres*. La politique alimentaire des villes suisses #5. Berne, Suisse: Centre for Development and Environment (CDE), avec Bern Open Publishing (BOP). <https://doi.org/10.48350/196726>.

Autrices : Luisa Kubioka, Bettina Scharrer (CDE)

Édition formelle : Chiara Heiss, Nadja Kollbrunner (CDE)

Traduction de l'allemand : DeepL Pro

Relecture : Talide Cividino

Photo de couverture : Magali Girardin

Disponibilité : La publication est disponible sur : <https://doi.org/10.48350/196726>

Cette publication est aussi disponible en allemand.

Contact : bettina.scharrer@unibe.ch

DOI : 10.48350/196726

© 2024, les autrices

Ce rapport est mis à disposition sous Licence 'Creative Commons Attribution' International 4.0 (CC BY 4.0). Les termes de cette licence sont consultables à <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>. Utilisation commerciale des contenus de cet ouvrage autorisée sur demande auprès des autrices.

Centre for Development and Environment (CDE)

Université de Berne

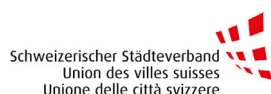
Mittelstrasse 43

3012 Berne

Suisse

www.cde.unibe.ch

Ce Working Paper est le fruit d'une étude comparative et d'un échange d'expériences sur les stratégies et les activités de gouvernance alimentaire urbaine. Réalisée par le Centre for Development and Environment, cette étude a bénéficié de la collaboration des villes partenaires du projet : Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, St-Gall, Winterthur et Zurich. Le financement de l'étude comparative a été assurée par la Fondation Mercator Suisse et les villes partenaires du projet.



Cette étude comparative s'inscrit dans le cadre du co-projet transdisciplinaire « Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables ». Mené conjointement par le Centre for Development and Environment (CDE) de l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, ce co-projet bénéficie du soutien principal de la Fondation Mercator Suisse.

Table des matières

Introduction	5
1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable.....	6
1.1 Ancrage légal.....	6
1.2 Exigences relatives aux marchés publics	9
1.3 Lois non contraignantes transnationales.....	10
1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP	10
2 Politique et administration	10
2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable	10
2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville	13
2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique	16
2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains	18
3 Marchés publics et restauration collective publique	19
3.1 Restauration collective.....	19
3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes	20
3.1.2 Déchets alimentaires	21
3.1.3 Subventionnement de menus durables	22
3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres	22
4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence.....	22
4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s.....	22
4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP	22
4.2 Marchés hebdomadaires	23
4.3 Promotion des labels régionaux	23
4.4 Projets pour le développement régional (PDR)	24
4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration.....	24
4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration	24
4.7 Soutien logistique pour la vente directe.....	25
4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif.....	25
5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine	26
5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles	26
5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires.....	26
6 Sensibilisation et éducation	28
6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés.....	28

6.1.1	Événements	29
6.1.2	Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage	29
6.1.3	Maison de l'alimentation	29
6.1.4	Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires	30
6.2	Formation professionnelle et continue	31
7	Réseaux et participation de la société civile	31
7.1	Soutien aux mouvements de la société civile et coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable	31
7.2	Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation	32
7.3	Autres projets de la société civile (sélection)	32
	Résumé et conclusions	32
8	Bibliographie et sources.....	35
8.1	Actes législatifs de la Confédération suisse	35
8.2	Actes législatifs du canton Genève	35
8.3	Actes législatifs de la ville de Genève	35
8.4	Interventions parlementaires et initiatives de la ville Genève	36
8.5	Publications officielles.....	37
8.6	Sites Internet.....	38
8.7	Interviews.....	42

Introduction

62% de la population suisse vit aujourd'hui en ville, et 22% de personnes supplémentaires vivent sous influence directe des centres urbains. Au total, environ 85% de la population suisse réside donc dans des villes et leurs agglomérations.¹ Par conséquent, les villes sont des actrices extrêmement importantes qui peuvent contribuer de manière décisive à la transformation de nos systèmes alimentaires non durables. Elles développent pour ce faire des stratégies ciblées, prennent des mesures et utilisent des leviers évidents pour exercer une influence directe, par exemple au travers de la restauration collective publique. De nombreuses villes ont désormais pris conscience de la marge de manœuvre dont elles disposent et accordent plus de poids à la politique alimentaire dans leur agenda communal pour tenir compte de la durabilité et des objectifs climatiques.

Il n'existait jusqu'à présent aucune étude comparative détaillée sur la gouvernance alimentaire urbaine en Suisse recensant de manière systématique les différentes stratégies et activités des grandes villes et examinant l'importance et l'impact des mesures et projets en cours en la matière. Dans le cadre du projet transdisciplinaire « *Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables* » mené conjointement par le Centre for Development and Environment CDE de l'Université de Berne et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires BFH-HAFL, ces thématiques importantes sont abordées dans le premier lot de travail du projet, et la politique de gouvernance alimentaire urbaine des villes partenaires du projet, à savoir Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Saint-Gall, Winterthour et Zurich, est étudiée.

Les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine et les activités en cours dans les villes impliquées ont été répertoriées au moyen de recherches approfondies et systématiques sur la base de documents et de sites Internet. Les résultats d'entretiens semi-standardisés conduits par des experts avec les personnes responsables et les représentants des neuf villes partenaires ont permis de compléter ces données. Les résultats présentés dans les neuf *Working Papers* ou documents de travail - un par ville partenaire - sont, de plus, marqués par l'important échange transdisciplinaire de connaissances qui a eu lieu essentiellement lors d'ateliers réunissant les neuf villes partenaires.

La série de documents de travail informe sur l'état d'avancement des stratégies et des activités de gouvernance alimentaire ainsi que sur les mesures et les conditions cadres légales dans les différentes villes. Toutes les villes ont été analysées à l'aune des mêmes catégories, en tenant compte des champs d'action offrant des leviers de transformation. La table des matières des neuf documents de travail est donc identique.

La série de documents de travail offre une base solide pour l'élaboration d'un livre blanc sur les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine des villes suisses, document qui constituera une synthèse des connaissances acquises à travers l'expérience des différentes villes et le processus transdisciplinaire. Les stratégies mises en œuvre par le biais d'activités, de mesures et de projets doivent également être classées et évaluées en fonction de leur impact. Les stratégies particulièrement prometteuses ayant un potentiel de développement seront identifiées, présentées à titre d'exemple de bonnes pratiques pour les différents champs d'action et mises à disposition de toutes les communes intéressées. Il s'agit également de montrer les obstacles à la mise en œuvre et comment ils peuvent être surmontés.

L'ensemble du projet avec tous les lots de travail est soutenu financièrement par la Fondation Mercator Suisse, et l'étude comparative avec analyse de documents est soutenue, en plus, par les neuf villes partenaires susmentionnées et par l'Union des Villes Suisses. Les lots de travail 2 et 3 qui analysent le système alimentaire de la ville de Berne ainsi que l'accès des personnes touchées par la pauvreté à des aliments sains à Berne sont également soutenus, outre par la Fondation Mercator, par la Ville de Berne et par la société « Oekonomische Gemeinnützige Gesellschaft Bern » (OGG Bern).

¹ [Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS \(2023\) : Répartition spatiale](#)

1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable

1.1 Ancrage légal

Niveau cantonal

Constitution et autres lois

La Constitution de la République et Canton de Genève (Cst-GE) contient une série d'articles sur lesquels il est possible de s'appuyer pour développer un système alimentaire durable. L'article 10 de la Constitution consacre le développement durable :

- **Art. 10 Développement durable**
L'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable.

La Constitution contient également une série d'articles traitant des questions environnementales. Des directives sont édictées dans des domaines tels que la protection de l'environnement, le climat et la qualité de l'eau, qui sont tous directement influencés par l'agriculture. Les articles suivants sont à prendre en considération :

- **Art. 157 Principes**
¹L'État protège les êtres humains et leur environnement.
²Il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de prudence et de d'imputation des coûts aux pollueurs.
- **Art. 158 Climat**
L'État met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre.
- **Art. 159 Eau**
¹L'approvisionnement en eau est garanti en quantité et qualité suffisantes. Cette ressource doit être préservée et économisée.

La Constitution se réfère encore plus directement aux aspects de durabilité de l'agriculture dans l'article 187, qui établit que des mesures doivent être prises pour encourager les méthodes alternatives permettant une réduction de l'usage de produits phytosanitaires à risque. De plus, l'État ne doit pas seulement encourager une agriculture respectueuse de l'environnement mais aussi soutenir l'agriculture régionale de proximité et les produits du canton.

- **Art. 187 Agriculture**
¹L'Etat encourage une agriculture diversifiée de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité.
- ² L'Etat prend des mesures afin de réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Il encourage le développement de méthodes alternatives permettant d'en limiter l'usage, notamment par un soutien économique ou technique.
- ³ Il promeut les produits agricoles du canton.
- ⁴ Il soutient la formation et l'emploi dans l'agriculture.

L'article 172 de la Constitution, consacré à la promotion de la santé, joue également un rôle important par rapport aux systèmes alimentaires durables. Selon cet article, l'Etat doit instaurer des mesures préventives ayant un effet positif pour la santé des personnes :

- **Art. 172 Promotion de la santé**
¹L'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé.²

La « loi sur l'action publique en vue d'un développement durable » (Agenda 21) (LDD) constitue une autre base légale importante. Selon l'article premier de cette loi, l'ensemble des activités des pouvoirs publics du canton de Genève doit s'inscrire dans le cadre d'un développement équilibré et durable. Il s'agit de concilier les trois dimensions du développement durable, à savoir l'efficacité économique, la solidarité

² [République et canton de Genève \(2012\) : 131.234 Constitution de la République et canton de Genève \(Cst-GE\) du 14 octobre 2012](#)

sociale et la responsabilité écologique. Selon l'art. 2, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat doivent veiller à ce que les objectifs et les actions des pouvoirs publics s'inscrivent dans la perspective du développement durable. Selon l'art. 4, al. 3, le concept cantonal du développement durable traite en particulier des thématiques du changement climatique, des modes de consommation et de production durables, de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, des ressources naturelles et de la cohésion sociale, thématiques qui sont toutes directement liés à l'alimentation. Le canton doit collaborer avec les communes, les cantons voisins et les régions frontalières lors de la conception et de la mise en œuvre des mesures de développement durable (art. 8, al. 3).³

Les compétences, le rattachement et la composition du conseil du développement durable sont définis dans un règlement séparé (RCDD). Selon l'art. 1 de ce règlement, le conseil est une instance consultative qui agit en matière de développement durable et de protection de l'environnement.⁴ Genève s'engage fortement en faveur de la souveraineté alimentaire. Alors que l'initiative pour la souveraineté alimentaire a été rejetée au niveau national, elle a été acceptée dans le canton de Genève, où il est désormais souvent fait référence à ce principe. En Juin 2023, un nouvel article 38A « Droit à l'alimentation »⁵ a été inscrit par votation populaire dans la Constitution.⁶ La mise en œuvre du nouvel article 38A implique l'adoption d'une loi sur le droit à l'alimentation et le développement d'une politique publique de l'alimentation qui soit portée par les différents départements de l'administration.

Plan climat cantonal 2030 - 2e génération⁷

Le Plan climat cantonal (PCC) de 2e génération est un autre levier important au niveau cantonal pour encourager la transformation du système alimentaire. Il est le résultat de la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue du développement durable et de l'article 158 de la Constitution de la République et canton de Genève (voir ci-dessus). En décembre 2019, le Conseil d'État déclarait l'état d'urgence climatique, fixant comme objectif une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'ici à 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone au plus tard en 2050. Sur la base de ces nouveaux objectifs, le Plan climat de 1ère génération, adopté en 2015, a fait l'objet d'une révision. Le Plan climat cantonal - 2e génération comprend une première partie sur les objectifs et les sept axes stratégiques, ainsi qu'une deuxième partie avec 41 mesures à mettre en œuvre sur la période 2021-2030. L'orientation actuelle du système alimentaire et du mode de production agricole, qui contribuent de manière importante aux émissions de gaz à effet de serre et qui ont donc un impact direct sur le changement climatique, sont des points importants du plan climat. Trois des axes stratégiques du Plan climat contiennent notamment des objectifs relatifs au système alimentaire du canton :

Axe 3 Biens de consommation - principales priorités :

- Promouvoir une production et une consommation alimentaires locales, saines et décarbonées ;
- Encourager des modes de consommation sobres, le développement de l'économie circulaire et de l'économie de partage ;
- Développer une construction saine, basée sur des matériaux locaux, recyclés et recyclables.

En ce qui concerne l'alimentation, Genève souhaite augmenter l'autosuffisance du canton au travers de la production, de la transformation et de la commercialisation locales. Il s'agit d'augmenter la consommation de produits saisonniers et locaux et de réduire le gaspillage alimentaire ainsi que la consommation de viande importée. En ce qui concerne les marchés publics, des critères d'attribution sociaux et environnementaux seront systématiquement intégrés, en accord avec le concept du meilleur rapport

³ [République et canton de Genève \(2016\) : A 2 60 Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable du 12 mai 2016](#)

⁴ [République et canton de Genève \(2014\) : K 1 70.04 Règlement du conseil du développement durable \(RCDD\)](#)

⁵ [Grand Conseil de la République et canton de Genève \(2022\) : PL 12811-A Projet de loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et canton de Genève \(Cst-GE\) \(A 2 00\) \(Droit à l'alimentation\).](#)

⁶ [Grand Conseil de la République et canton de Genève \(2022\) : Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève \(Cst-GE\) \(Droit à l'alimentation\) \(A 2 00 12811\).](#)

⁷ [République et canton de Genève. Département du territoire \(DT\) \(2021\) : Plan Climat Cantonal 2030 2^e Génération.](#)

qualité-prix à moyen et long terme, afin de promouvoir des modes de consommation et de production plus durables.

Axe 5 Santé - principales priorités :

- Protéger la santé contre les risques climatiques directs (vagues de forte chaleur, inondations, etc.) et indirects (maladies et infections) ;
- Protéger et valoriser les ressources en eau.

La santé est ici également mise en lumière dans le contexte de l'alimentation, par exemple en ce qui concerne une alimentation saine en lien avec la relocalisation du système alimentaire et la neutralité carbone, ou encore en lien avec les inégalités sanitaires et sociales dans l'accès à une alimentation durable.

Axe 6 Espaces naturels/Biodiversité – principales priorités :

- Préserver la biodiversité, l'agriculture et les forêts ;
- Promouvoir l'agriculture de conservation.

Cet axe met en avant différentes actions. Les questions relatives aux périodes de sécheresse, à l'irrigation et aux changements de cultures sont notamment prises en considération. De plus, une fiche sur la surveillance des ravageurs a été mise à jour et des recommandations sur les pratiques agricoles locales appropriées pour la séquestration du carbone seront élaborées. En ce qui concerne l'agriculture, le plan climatique se concentre sur les défis suivants :

- Préserver « l'agriculture comme activité productive d'aliments et de matières premières face aux risques liés aux changements climatiques (période de sécheresse accrue, pluies intenses plus fréquentes, augmentation des maladies et des ravageurs...) ;
- Promouvoir « les pratiques agricoles favorables à la séquestration du carbone dans le sol. »

Les **mesures** suivantes du plan climat⁸ abordent le thème de l'alimentation :

- 3.1. Promouvoir et soutenir une alimentation bas carbone, saine et équilibrée
- 3.2. Adapter et promouvoir des outils d'évaluation des gaz à effet de serre pour les achats professionnels responsables
- 3.3. Développer la sobriété en matière de consommation et réduire la production de déchets
- 6.5 Séquestrer du carbone grâce à la généralisation de l'agriculture de conservation des sols

Niveau communal

Au niveau de la Ville, la Stratégie climat, la Charte de l'alimentation durable, le règlement du Fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics de la ville de Genève et le règlement du programme d'encouragement à l'innovation sociétale G'innovent revêtent une importance significative pour le système alimentaire urbain.⁹ La stratégie et les mécanismes de financement sont notamment présentés en détail au chapitre 2, tandis que la charte, les règlements et les programmes le sont dans les chapitres suivants.

⁸ Ibid. p. 84 – 89 et p. 105

⁹ [Conseil administratif de la Ville de Genève \(2016\) : LC 21 181 Règlement du programme d'encouragement à l'innovation sociétale «G'innovent».](#)
[Conseil municipal de la Ville de Genève \(2016\) : LC 21 221 Règlement du Fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics de la Ville de Genève.](#)

1.2 Exigences relatives aux marchés publics

Niveau fédéral

Par rapport à la précédente version, la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) révisée de 2019 accorde une attention plus grande aux aspects écologiques et aux trois dimensions de la durabilité. En témoigne la définition du but en son art. 2 a. qui dispose désormais que la loi vise à

- a. une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociétaux durables.¹⁰

Les dispositions légales relatives à la protection de l'environnement interviennent également dans trois autres articles. L'art. 12 dispose que les marchés publics ne peuvent être attribués qu'aux soumissionnaires qui respectent les prescriptions légales locales en matière de protection des ressources naturelles et de l'environnement. En conséquence, le droit suisse de l'environnement doit être respecté sur le territoire national et les conventions internationales relatives à la protection de l'environnement déterminées par le Conseil fédéral doivent être respectées à l'étranger.¹¹ En cas de non-respect de ces prescriptions, les soumissionnaires peuvent être exclus d'une procédure d'adjudication ou l'adjudication peut être révoquée, conformément à l'art. 44.¹² En outre, les pouvoirs adjudicateurs ont la possibilité, en vertu de l'art. 30, de prévoir des « spécifications techniques permettant de préserver les ressources naturelles ou de protéger l'environnement ». ¹³ L'art. 29, al. 1 énumère les critères d'attribution, parmi lesquels figure désormais le développement durable. De plus, l'art. 29, al.4 prévoit que pour les prestations standardisées l'adjudication peut se faire « sur la base du seul critère du prix global le plus bas, pour autant que les spécifications techniques concernant les prestations permettent de garantir le respect d'exigences élevées en matière de durabilité sociale, écologique et économique. »

Niveau cantonal

Dans le canton de Genève, la procédure d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les marchés publics 2019 (AIMP 2019) est encore en cours. En conséquence, l'accord intercantonal sur les marchés publics du 25 novembre 1994 est toujours en vigueur dans le canton de Genève, où la procédure d'adhésion du canton de Genève s'est achevée en 1997 et où l'ordonnance est donc entrée en vigueur. Une dernière révision a eu lieu le 26 mars 2022.¹⁴ En 2008 est entrée en vigueur l'ordonnance sur les marchés publics du 17 décembre 2007, qui régit l'attribution des marchés publics en application des lois supérieures et de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (1994 / 2001). L'ordonnance contient trois articles différents qui intègrent des critères liés à l'environnement ou au développement durable. Lors de l'attribution des marchés, d'autres critères, tels que le respect de l'environnement, peuvent être pris en compte en plus du prix, conformément à l'art. 43/3. Selon l'art. 33 relatif aux critères de qualification, l'autorité adjudicatrice peut exiger des preuves qui attestent par exemple du respect des composantes du développement durable. Les offres des soumissionnaires peuvent également être exclues de la procédure en vertu de l'art. 42/d si elles ne respectent pas les obligations légales en matière de protection de l'environnement.¹⁵

Niveau communal

Les appels d'offres lancés par la Ville de Genève auprès d'entreprises privées se basent sur la loi fédérale sur les marchés publics, l'accord intercantonal et le règlement du canton de Genève. A la Ville de Genève, il existe quatre domaines de marchés publics, chacun géré par une unité administrative :

¹⁰ [Confédération suisse \(2019\) : RO 2020 641 Loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\), p. 641.](#)

¹¹ Ibid. S. 647 – 648.

¹² Ibid. S. 662 – 663.

¹³ Ibid. S. 657.

¹⁴ [Grand conseil de la République et Canton de Genève \(1997\) : L 6 05.0 Loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics \(L-AIMP\).](#)
[Autorité intercantonale pour les marchés publics \(AiMp\) \(2019\) : AIMP révisé.](#)

¹⁵ [Conseil d'État de la République et canton de Genève \(2007\) : L 6 05.01 Règlement sur la passation des marchés publics \(RMP\).](#)

- Achats et impressions : Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) ;
- Construction : Unité soumissions à la Direction du Département des constructions et de l'aménagement ;
- Informatique : Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) ;
- Véhicules : Commission de gestion des véhicules (COGEVE).¹⁶

A Genève, les employés des entreprises ayant obtenu des marchés publics de la Ville ont la possibilité de demander des prestations auprès du Fonds de responsabilité solidaire si leurs employeurs ne remplissent pas leurs obligations.¹⁷

1.3 Lois non contraignantes transnationales

1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP

En 2015 déjà, la ville de Genève a été l'une des premières villes suisses à signer le Pacte de Milan, s'engageant ainsi à développer des systèmes alimentaires durables.¹⁸ De plus, la Ville de Genève s'est portée candidate aux Milan Pact Awards 2022 pour ses efforts pour rendre la restauration scolaire communale durable et saine.¹⁹ Plus spécifiquement, la candidature de la Ville de Genève se réfère à ses 53 restaurants scolaires labellisés Fourchette Verte, à la Charte de l'alimentation durable des services de restauration ou encore aux deux repas végétariens servis chaque semaine dans les cantines scolaires genevoises (voir 3.1.1. et 3.1.2.).²⁰

2 Politique et administration

2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable

La Stratégie Climat

La ville de Genève a développé une nouvelle stratégie climatique en 2022 structurée en neuf axes stratégiques et composée de 30 objectifs et 78 mesures. Conduite conjointement par le département Agenda 21 et le département de l'urbanisme, l'élaboration de la stratégie s'est faite de manière participative par le biais de consultations internes avec tous les départements, directions et groupes de travail.²¹ Des services de l'administration cantonale et des milieux professionnels ont également été sollicités sur des thématiques spécifiques. L'**axe 1** se focalise sur la consommation de biens et de services. En ce qui concerne l'alimentation, cet axe comprend les objectifs suivants :

L'**objectif 1** concerne le soutien actif au développement d'un système alimentaire de production durable dans le Grand Genève. Deux valeurs cibles ont été fixées pour ce premier objectif : «

- D'ici 2030, 30 à 35 % des légumes et
- 15 à 20 % des fruits consommés sur le territoire de la ville sont produits de manière durable dans le canton. »²²

Aujourd'hui, ces pourcentages sont respectivement d'environ 20% et 10%. Aussi le premier objectif comprend-t-il les 3 mesures suivantes :

- **Mesure 1** : Soutenir financièrement le démarrage de projets agro-écologiques au sein du Grand Genève, en concertation avec les partenaires du Grand Genève, le canton et les communes genevoises
- **Mesure 2** : Faciliter l'accès des producteurs et productrices, et des artisanes et artisans à des espaces urbains de transformation et de vente
- **Mesure 3** : Développer les initiatives de jardinage et les potagers urbains avec les habitant-e-s, et soutenir les entreprises qui expérimentent l'agriculture urbaine

¹⁶ [Ville de Genève, Marchés publics \(2023\) : Achats et marchés publics.](#)

¹⁷ [Conseil municipal de la Ville de Genève \(2016\) : LC 21 221 Règlement du Fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics de la Ville de Genève.](#)

¹⁸ [Milan Urban Food Policy Pact \(MUFPP\) \(2020\) : Page d'accueil.](#)

¹⁹ [Ville de Genève \(2022\) : Milan Pact Awards 2022 : candidature de la Ville de Genève.](#)

²⁰ Ibid.

²¹ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023, Chargé de projet économie locale et durable, Agenda 21 - Ville durable (A21), Département des finances, de l'environnement et du logement.

²² [Stratégie climat de la Ville de Genève - Document technique](#)

L'**objectif 2** porte sur la promotion d'une consommation alimentaire saine et à faible teneur en carbone. Plus concrètement, il s'agit de réduire le gaspillage alimentaire et de consommer trois fois moins de viande d'ici 2030. La mise en œuvre de ces mesures doit ainsi permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 128 000 t CO₂ eq. Cet objectif comprend les 3 mesures suivantes :

- **Mesure 4** : Rendre obligatoire l'application de la Charte de l'alimentation durable du 13 octobre 2021 pour les réceptions de la Ville de Genève et exiger le régime alimentaire semi-végétarien dans les organismes sous gestion communale et lors des manifestations. Promouvoir systématiquement ce régime auprès de tous les publics
- **Mesure 5** : Soutenir et développer des actions anti-gaspillage auprès des ménages et des restaurants
- **Mesure 6** : Soutenir la création de magasins alimentaires proposant des produits en vrac et inciter la grande distribution à développer en vrac²³

Dans le cadre de la stratégie climatique, le Département de la culture et de la transition numérique a élaboré un Programme d'action climat et environnement - PACE qui se compose de 28 mesures pour le département. Les mesures sont très spécifiques et peuvent être mises en œuvre immédiatement. En conséquence, les mesures comprennent également des échéances et des indicateurs pour leur mise en œuvre, évalués pendant l'été 2022. Le programme d'action comprend un point fort (Axe 6) sur l'alimentation et la restauration avec quatre mesures différentes :

- **Mesure 10** : Réduire les emballages jetables liés à l'alimentation et aux boissons.
- **Mesure 11** : Gérer durablement les biodéchets (compost).
- **Mesure 12** : Préciser le nombre de personnes confirmées pour ajuster les quantités commandées.
- **Mesure 13** : Anticiper et organiser la redistribution des surplus alimentaires (toogoodtogo.ch, Fondation Partage, le Caré).

En plus de ces mesures, le département a également adopté une charte d'engagement écoresponsable. L'un des sept engagements de la charte porte sur l'alimentation et concerne les établissements et services du Département de la culture et de la transition numérique qui participent à l'organisation d'événements et dont dépendent des lieux de consommation. La charte indique que les services doivent respecter la Charte de l'alimentation durable de la Ville de Genève et mettre en œuvre les recommandations de la stratégie climatique concernant les emballages. Enfin, ils s'engagent à mettre en œuvre les mesures du programme d'action susmentionnées.²⁴

La Stratégie Climat peut être analysée comme une décision politique, à laquelle il manque cependant la définition d'un cadre pour les investissements qui permettront de l'appliquer. Lorsqu'il s'agit de répondre à des normes énergétiques, par exemple pour la rénovation énergétique des bâtiments, il existe désormais des budgets d'investissements. Cependant, le cadre financier est moins clair pour ce qui concerne d'autres questions comme la promotion de l'économie circulaire ou la mise en œuvre de mesures transitoires pour les secteurs agricole ou de la transformation alimentaire. Dans ces cas, il existe quelques outils de soutien ou d'accompagnement, ainsi que des subventions, mais pas de plan d'investissement global pour transformer en profondeur l'économie.²⁵

Programme de législature 2020-2025

Le programme de législature 2020-2025 du Conseil communal (Conseil administratif) comprend cinq axes prioritaires : justice sociale, droits humains, culture, transition écologique et sécurité. Ces cinq axes sont complétés par un sixième axe sur le soutien à l'économie locale et à la Genève internationale et un septième axe sur les ressources humaines, financières et numériques. L'un des objectifs généraux du

²³ [Ville de Genève \(2022\) : Stratégie climat de la ville de Genève. Document Technique. p.23 sq..](#)

²⁴ [Ville de Genève, Département de la culture et de la transition numérique \(2023\) : PACE - Programme d'action climat et environnement](#)

[Ville de Genève, Département de la culture et de la transition numérique \(2023\) : Mesures du Programme d'action climat et environnement PACE.](#)

[Ville de Genève, Département de la culture et de la transition numérique \(2023\) : Programme d'action climat et environnement.](#)

²⁵ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

programme de législature s'intitule ainsi « Pour une Genève qui soutient et renforce l'économie locale et la Genève internationale ». Dans ce chapitre, on trouve, en lien avec l'alimentation, plusieurs objectifs stratégiques tels que :

- Favoriser la souveraineté alimentaire sur le territoire genevois, soutenir le commerce de proximité et encourager la consommation des produits locaux
- Encourager la mise en place d'une économie circulaire et favoriser l'émergence d'une économie de proximité, sociale et solidaire

Ces objectifs sont étayés par différentes actions et projets spécifiques :

- Etablir une charte sur l'alimentation durable pour la restauration collective et les réceptions de la Ville et des établissements publics mis en gérance ou subventionnés par la Ville
- Définir une politique alimentaire pour les restaurants scolaires et les structures d'accueil de la petite enfance
- Prévoir des espaces stimulant l'émergence de nouveaux acteurs et nouvelles actrices économiques favorisant l'entrepreneuriat pour la transition écologique et sociale²⁶

Programme Nourrir la Ville

Sur la base du programme de législature 2020-2025 et de la stratégie climatique, le département *Agenda 21 - Ville durable* a lancé le programme **Nourrir la Ville**. Ce programme comprend trois objectifs, qui sont chacun brièvement présentés ci-dessous.

1^{er} Objectif : promouvoir les circuits courts agricoles et alimentaires

D'un point de vue général, il s'agit de promouvoir une agriculture qui se situe là où ses produits sont consommés. Il s'agit de renforcer la relation entre les consommateurs et les producteurs. « *Dans cette logique, la Ville de Genève souhaite encourager la production, la distribution et la transformation de produits alimentaires locaux et régionaux auprès des particulier-ère-s, des cafés et restaurants situés sur la commune, dans les établissements publics qu'elle gère ou met en gérance (restaurants scolaires, crèches, buvettes culturelles et sportives, etc.), ainsi que lors des événements qu'elle organise (manifestations, réceptions, etc.)* ». ²⁷

2^e Objectif : favoriser la transition vers une alimentation durable

Le deuxième axe vise à informer la population sur les choix alimentaires recommandés en matière de santé et d'environnement et à remettre en question les habitudes des consommateurs. Il s'agit également de mettre en œuvre la Charte de l'alimentation durable de la Ville de Genève (voir 3.1.1). De plus, il s'agit de soutenir des initiatives de production agricole, de distribution ou de transformation qui visent une alimentation socialement et écologiquement plus durable dans la région.²⁸ Cet objectif se décline actuellement en quatre **actions** :

1. Les actions de sensibilisation à une **alimentation saine et respectueuse de l'environnement**²⁹ (Voir 6.1) ;
2. La **Charte de l'alimentation durable** comme cadre pour la restauration collective³⁰ (Voir 3.1.1) ;
3. L'action **Développement d'un système alimentaire territorial** consiste à développer un programme alimentaire partagé, associant des citoyens et des institutions en collaboration avec ma-terre – Maison de l'alimentation du territoire de Genève (voir 6.1) ;³¹
4. L'action **Réduire le gaspillage alimentaire** consiste à fournir des informations sur la réduction du gaspillage alimentaire. Le site indique également que différents projets sont développés pour réduire le gaspillage alimentaire au sein de la population et dans la restauration collective et privée.³²

²⁶ [Conseil administratif de la Ville de Genève \(2021\) Conseil administratif de la Ville de Genève Programme de législature 2020-2025. p. 28 et suivantes.](#)

²⁷ [Ville de Genève \(2023\) : Promouvoir les circuits courts agricoles et alimentaires.](#)

²⁸ [Ville de Genève \(2023\) : Favoriser la transition vers une alimentation durable.](#)

²⁹ [Ville de Genève \(2023\) : Des régimes alimentaires sains et écologiques.](#)

³⁰ [Ville de Genève \(2023\) : Une charte de l'alimentation durable à Genève.](#)

³¹ [Ville de Genève \(2023\) : Développer un système alimentaire territorial.](#)

³² [Ville de Genève \(2023\) : Réduire le gaspillage alimentaire.](#)

3^e Objectif : développer l'agriculture urbaine

La Ville de Genève soutient et initie différents projets en faveur de l'agriculture ou du jardinage en ville. Ces actions sont décrites plus en détail dans le chapitre 5.2 sur la promotion des jardins communautaires et de l'agriculture urbaine. En résumé, le troisième objectif comprend actuellement les cinq **actions** suivantes :³³

1. L'action de **promotion des potagers urbains** soutient la culture de parcelles inutilisées telles que les pelouses et les terrains en friche pour des potagers ;
2. **Jardiner chez soi** est une action de sensibilisation (voir 6.1) ;
3. **Légumes urbains** est une action sur la diversité alimentaire en collaboration avec la fondation Pro Specie Rara ;
4. L'action **Semences et plantons** favorise l'accès aux semences et aux plantons locaux ;
5. Le projet **Cocorico : poules en ville** est un guide pratique pour les poulaillers urbains.

2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville

Le **service Agenda 21 – Ville durable** joue probablement le rôle le plus important pour la promotion d'un système alimentaire durable. Service du Département des finances, de l'environnement et du logement, il est responsable de la politique municipale en matière de développement durable. En outre, le service Agenda 21 - Ville durable se charge de l'évaluation de la durabilité de l'administration municipale en participant au dispositif national du *Cercle indicateurs* de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Par ses activités, le service soutient financièrement des projets dans le domaine de la durabilité et offre aux habitants des possibilités de participer au développement durable dans leur environnement. Ses activités couvrent quatre domaines :

- Genève, ville durable : secrétariat du programme G'innove (voir 2.3) et responsabilité de la stratégie municipale de développement durable ;
- Économie locale et durable : promotion des structures économiques locales, notamment dans le domaine de l'alimentation, avec un accent sur la durabilité. Ils souhaitent ainsi soutenir les entrepreneurs qui s'engagent en faveur du changement social et écologique ;
- Égalité et diversité ;
- Délégation Genève, ville solidaire³⁴

En tant que service, ils dirigent le programme Nourrir la Ville et thématisent ainsi de manière intensive et directe le thème de l'alimentation durable en ville de Genève. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de tous les départements et services qui sont directement ou indirectement impliqués dans le thème transversal système alimentaire de la ville ou qui peuvent exercer une influence :

Département des finances, de l'environnement et du logement

- Service Agenda 21 - Ville durable
 - Economie locale et durable : Nourrir la ville
 - G'innove
 - Prix IDDEA
 - Autres possibilités de financement
- Service des espaces verts
 - Espaces verts
 - Parcs
- Centrale municipale d'achat et d'impression
 - Marchés publics : achats
- Gérance immobilière municipale

³³ [Ville de Genève \(2023\) : Agriculture urbaine et jardinage en ville.](#)

³⁴ [Ville de Genève \(2023\) : Service Agenda 21 – Ville durable.](#)

- Etablissement publics
 - Restaurants

Département de la sécurité et des sports

- Service de l'espace public
 - Marchés
 - Appels d'offre concernant la mise à disposition d'espaces d'animation temporaires, buvettes etc.

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

- Service d'urbanisme
 - Planification du territoire (dont végétalisation urbaine)

Département de la cohésion et de la solidarité sociale

- Service des écoles et institutions pour l'enfance
 - Restaurants scolaires
 - Ateliers découverte et mobiles (Cuisine - Union des paysannes et femmes rurales genevoises)³⁵
- Service de la petite enfance
 - Restauration pour les crèches

Département de la culture et de la transition numérique

- Urgence climat
 - Programme d'action climat et environnement (PACE)

Département	Département	Domaine d'activité
Département des finances, de l'environnement et du logement	Service Agenda 21 - Ville durable	- Economie locale et durable : Nourrir La Ville - G'innov - Prix IDDEA - Autres possibilités de financement
	Service des espaces verts	- Espaces verts - Parcs
	Centrale municipale d'achat et d'impression	- Marchés publics : achats
	Gérance immobilière municipale	Etablissement publics - Restaurants
Département de la sécurité et des sports	Service de l'espace public	- Marchés Appels d'offre liés à la restauration
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité	Service d'urbanisme	- Planification du territoire (entre autres, végétalisation urbaine)
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	Service des écoles et institutions pour l'enfance	- Restaurants scolaires - Ateliers découverte et mobiles (Cuisine -Union des paysannes et femmes rurales genevoises) ³⁶

³⁵ Par exemple, [Ville de Genève et Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire \(giap\) \(2023\) : Ateliers découverte et ateliers mobiles. Cayla, Europe, Cevin-du-village.](#)
[Ville de Genève et Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire \(giap\) \(2023\) : Ateliers découverte et ateliers mobiles. Seujet, Necker, Saint-Jean.](#)

³⁶ Par exemple, [Ville de Genève et Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire \(giap\) \(2023\) : Ateliers découverte et ateliers mobiles. Cayla, Europe, Cevin-du-village.](#) [Ville de Genève et Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire \(giap\) \(2023\) : Ateliers découverte et ateliers mobiles. Seujet, Necker, Saint-Jean.](#)

	Service de la petite enfance	- Restauration des crèches
Département de la culture et de la transition numérique	Urgence climat	- Programme d'action climat et environnement (PACE)
Secrétariat général	La Direction du Secrétariat général	- Apéros publics (réceptions)

La coopération et la transversalité se sont considérablement améliorées depuis la mise en place de la stratégie climatique et de la Charte de l'alimentation durable. Ces documents, basés sur des décisions du conseil administratif, permettent d'inviter d'autres services à collaborer, ce qui a renforcé l'action coopérative des services. Ainsi, même les départements qui ne souhaitaient pas se pencher sur le sujet auparavant sont amenés à s'engager quelle que soit leur conviction.³⁷

La Ville de Genève finance actuellement 1,6 ETP pour la politique alimentaire. En outre, d'autres postes sont consacrés à la thématique de l'alimentation, par exemple au sein du service des écoles ou pour l'achat de prestations de restauration. Sur les questions alimentaires, la Ville octroie environ CHF 300'000 à 400'000.- de subventions par an, tous types de subventions confondus (subventions ponctuelles ou récurrentes, Fonds Climat, G'innove,). Par ailleurs, en budget de projets ou de mandats, par exemple pour les partenariats avec Beelong (diagnostic environnemental de la nourriture), ce sont 150'000.- à 200'000.- environ qui sont attribués chaque année.³⁸ A Genève, il existe différentes possibilités de financements pour des projets dans le domaine de la durabilité. Le programme G'innove est par exemple un programme de la Ville de Genève visant à promouvoir l'innovation sociale et à soutenir financièrement des projets innovants. Le programme s'adresse en premier lieu aux organisations, associations, coopératives et fondations. Toutefois, dans certains cas, les micro-entreprises et les personnes physiques (entreprises individuelles) peuvent également être soutenues à condition que le projet soit d'utilité publique, qu'on puisse prouver le désintéressement de ses porteurs, qu'il ne crée pas de situation de concurrence déloyale et qu'il n'existe pas d'autres possibilités de financement.³⁹ Environ 10 à 20 % des projets portent sur l'alimentation.⁴⁰

Pour encourager les projets, la Ville de Genève a également mis en place depuis 10 ans le **Prix IDDEA**, un concours d'entrepreneurs. L'objectif de ce concours est d'encourager financièrement les initiatives en faveur du développement durable à Genève. Toute personne souhaitant lancer un projet dans ce domaine peut postuler.⁴¹

Comme mentionné dans le chapitre précédent, le service **Agenda 21 - Ville durable** soutient par ailleurs des projets dans le domaine de la durabilité donc également dans le domaine de l'alimentation. Les organisations à but non lucratif qui mènent des activités en faveur des habitants de la Ville de Genève peuvent déposer une demande de subvention ponctuelle auprès du service Agenda 21 - Ville durable. Le soutien financier peut être demandé pour les situations suivantes :

- L'acquisition d'une prestation ou d'un bien ;
- La réalisation d'un projet spécifique ;
- La mise en oeuvre d'une activité particulière ;
- Une contribution ponctuelle au fonctionnement de l'organisation requérante.

Les candidatures doivent correspondre à au moins une des trois thématiques suivantes :

- Promotion de l'égalité entre tous et toutes les habitant-e-s, sans distinction de genre, d'orientation sexuelle ou d'origine et valorisation de la diversité ;
- Promotion d'une économie locale et durable (tissu économique local, agriculture de proximité, alimentation durable, économie sociale et solidaire) ;

³⁷ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

³⁸ Ibid.

³⁹ [Ville de Genève \(2023\) : Demande de soutien au programme G'innove.](#)

⁴⁰ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

⁴¹ [Ville de Genève \(2023\) : Prix IDDEA 2022 : appel à projets durables !.](#)

- Éducation et sensibilisation au développement durable.⁴²

Au niveau cantonal, les grands contrats de prestations représentent un autre instrument de financement important. Ils sont particulièrement importants pour le soutien agricole à, par exemple, AGRI Genève, l'association faîtière de l'agriculture ou ma-terre, la maison de l'alimentation.⁴³

2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique

Le parlement de la Ville de Genève est depuis longtemps très actif concernant la thématique de l'alimentation. Il a donc fallu procéder à une sélection parmi les nombreuses interventions parlementaires sur le sujet. La liste suivante ne prétend pas être exhaustive mais donne un bon aperçu des activités parlementaire. En raison du nombre élevé d'interventions, dont certaines datent des années 2000, seules les motions sont listées ici.

- **Motion - M-1778 - 181ème (2023-2024)** - Motion du 7 juin 2023 de Mmes et MM. Alain de Kalbermatten, Matthias Erhardt, Pierre Scherb, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Beaud, Livia Zbinden, Yasmine Menétrey, Théo Keel, Pierre de Boccard, Alia Chaker Mangeat, Luc Zimmermann, Alain Miserez, Christo Ivanov et Pascal Altenbach : « *Pour des marchés nocturnes gourmands et locaux : faire de Genève la ville la plus gourmande de Suisse* ». ⁴⁴
Statut: encore en cours/différé
- **Motion - M-1773 - 180ème (2022-2023)** - Motion du 22 mai 2023 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Brigitte Studer, Livia Zbinden, Charles-Antoine Kuszli, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Hanumsha Qerkini, Denis Ruyschaert, Bernard Delacoste, Alpha Oumar Dramé, Yves Herren, Léonore Baehler, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini et Leyma Milena Wisard Prado : « *Création d'une caisse alimentaire commune en ville de Genève* ». ⁴⁵
Statut: renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
- **Motion M-1766 - 180ème (2022-2023)** du 29 mars 2023 de Matthias Erhardt, Patricia Richard, Bernard Delacoste [...] etc : « *Plantons ensemble ! Des potagers intergénérationnels et participatifs* ». ⁴⁶
Statut: encore en cours/différé
- **Motion M-1667 - 179ème (2021-2022)** du 9 février 2022 de Mmes et MM. Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Yves Herren [...] etc : « *Pour une ville fertile et nourricière, soutenons les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains* ». ⁴⁷
Statut: encore en cours/différé
- **Motion M-1664 - 179ème (2021-2022)** du 9 février 2022 de Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Christel Saura, Bénédicte Amsellem [...] etc. « *Ville nourricière, ville fruitière* ». ⁴⁸
Statut: motion amendée par la commission acceptée
- **Motion - M-1648 - 179ème (2021-2022)** du 17 novembre 2021 de Philippe de Rougemont, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Louise Trottet, Anna Barseghian et Denis Ruyschaert : « *Aménager des rez-de-chaussée des immeubles de la Praille-Acacias-Vernets (PAV) pour l'économie de la réparation/entretien/revente et des circuits courts* ». ⁴⁹
Statut: encore en cours/différé
- **Motion - M-1575 - 178ème (2020-2021)** du 24. novembre 2020 de Alain de Kalbermatten, Isabelle Harsch, Michèle Rouillet, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Luc Zimmermann, Maxime Provini, Patricia Richard, Dorothee Marthaler Ghidoni et Olivier Gurtner : « *Pour la*

⁴² [Ville de Genève \(2023\) : Faire une demande de subvention ponctuelle au service Agenda 21 – Ville durable.](#)

⁴³ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

⁴⁴ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2023\) : M-1778 Pour des marchés nocturnes gourmands et locaux du 7 juin 2023 : faire de Genève la ville la plus gourmande de Suisse.](#)

⁴⁵ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2023\) : M-1773 Création d'une caisse alimentaire commune en ville de Genève](#)

⁴⁶ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2023\) : M-1766 \(180e\) Plantons ensemble ! Des potagers participatifs intergénérationnels.](#)

⁴⁷ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2022\) : M-1667 \(179e\) Pour une ville fertile et nourricière, soutenons les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains.](#)

⁴⁸ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2022\) : M-1664 \(179e\) Ville nourricière, ville fruitière.](#)

⁴⁹ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2021\) : M-1648 \(179e\) Aménager des rez-de-chaussée des immeubles de la Praille-Acacias-Vernets \(PAV\) pour l'économie de la réparation/entretien/revente et des circuits courts.](#)

*mise en place d'un plan de soutien aux commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville ».*⁵⁰

Statut: urgence acceptée, motion acceptée, pris acte

- **Motion M-1569 – 178ème (2020-2021)** du 27 octobre 2020 de Mme et MM. Timothée Fontolliet, Arnaud Moreillon et Oriana Brücker : « *Mise à disposition de locaux publics pour la vente des producteurs locaux* ». ⁵¹
Statut: urgence acceptée, motion acceptée, pris acte
- **Motion M-1566 - 178ème (2020-2021)** du 7 octobre 2020 de Denis Ruyschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar [...] etc : « *Pour une politique de souveraineté alimentaire : soutenir le tissu socio-économique local, préserver la santé humaine et sauver la planète* ». ⁵²
Statut: encore en cours/différé
- **Motion M-1565 - 178ème (2020-2021)** du 7 octobre 2020 de Denis Ruyschaert, Vincent Milliard, Leyma Milena Wisard Prado [...] etc : « *Stimulons nos cinq sens pour apprendre, redécouvrir notre alimentation et saisir les enjeux agricoles* ». ⁵³
Statut: encore en cours/différé
- **Motion - M-1563 – 178ème (2020-2021)** du 7 octobre 2020 de Louise Trottet, Delphine Wuest, Denis Ruyschaert, Philippe de Rougemont, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Brigitte Studer et Maryelle Budry : « *Changement climatique, santé et biodiversité : la Ville de Genève revoit son alimentation* ». ⁵⁴
Statut: encore en cours/différé
- **Motion M-1546 – 178ème (2020-2021) -du** 22 juin 2020 de Christo Ivanov : « *La terre vient à nous : soutenons notre agriculture locale* ». ⁵⁵
Statut: urgence acceptée, motion acceptée, pris acte
- **Motion - M-1235 – 174ème (2016-2017) -.** du 27 juin 2016 de Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou : « *Augmentation du pouvoir d'achat des familles : réduisons les prix des repas dans les restaurants scolaires* ». ⁵⁶
Statut: motion rejetée
- **Motion - M-1209 - 173ème (2015-2016) -du** 25 janvier 2016 de Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Olivier Gurtner, Joris Vaucher, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Alia Chaker Mangeat : « *Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance* » ⁵⁷ .
Statut: motion amendée par la commission et par le plénum acceptée, pris acte
- **Motion- M-1199 - 173ème (2015-2016) -.** du 10 novembre 2015 de Sylvain Thévoz, Tobias Schnebli, Lionel Ricou, Amanda Gavilanes, François Mireval, Grégoire Carasso, Sandrine Burger et Joris Vaucher : « *Réduire le gaspillage de denrées alimentaires sur le territoire de la Ville de Genève* ». ⁵⁸
Statut: motion amendée par la commission acceptée, pris acte

⁵⁰ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2020\) : M-1575 \(178e\) Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville.](#)

⁵¹ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2020\) : M-1569 \(178e\) Mise à disposition de locaux publics pour la vente des producteurs locaux.](#)

⁵² [Ville de Genève, Conseil municipal \(2020\) : M-1566 \(178e\) Pour une politique de souveraineté alimentaire : soutenir le tissu socio-économique local, préserver la santé humaine et sauver la planète.](#)

⁵³ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2020\) : M-1565 \(178e\) Stimulons nos cinq sens pour apprendre, redécouvrir notre alimentation et saisir les enjeux agricoles.](#)

⁵⁴ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2020\) . M-1563 \(178e\) Changement climatique, santé et biodiversité : la Ville de Genève revoit son alimentation.](#)

⁵⁵ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2020\) : M-1546 \(178e\) La campagne vient à nous : soutenons notre agriculture locale.](#)

⁵⁶ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2016\) : M-1235 \(174e\) Augmentons le pouvoir d'achat des familles : réduisons les prix des repas dans les restaurants scolaires.](#)

⁵⁷ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2016\) : M-1209 \(173e\) Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance.](#)

⁵⁸ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2015\) : M-1199 \(173e\) Réduire le gaspillage de denrées alimentaires sur le territoire de la Ville de Genève.](#)

- **Motion - M-1029 - 169ème (2011-2012)** - du 9 mai 2012 de Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, Alexandre Wisard et Stefan Kristensen : « *Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social* ». ⁵⁹
Statut: motion amendée acceptée, pris acte
- **Motion- M-883 – 167ème (2009-2010)** -. du 3. octobre 2009 de Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, et Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Christiane Olivier, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet : « *Pour une agriculture de proximité vivante et durable : la Ville de Genève soutient les producteurs de lait du canton* ». ⁶⁰
Statut: urgence acceptée, motion amendée acceptée, pris acte
- **Motion - M-864 - 166ème (2008-2009)** -.du 6 avril 2009 de Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris : « *Pour des achats publics équitables* ». ⁶¹
Statut: motion acceptée, pris acte
- **Motion - M-181 - 158ème (2000-2001)** - du 14 mars 2001 Svon M. Alain Marquet : « *L' alimentation saine, c'est possible !* » ⁶²
Statut: motion amendée par la commission et par le plénum acceptée, pris acte

2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains

Grand Genève

Le Grand Genève est un espace de coopération central pour la Ville de Genève. Il s'agit d'une entité juridique à laquelle participent, au niveau étatique, les deux pays, la Suisse et la France, au niveau régional, les deux cantons de Genève et de Vaud et les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ils travaillent ensemble dans les domaines de la transition écologique, de l'aménagement du territoire et de la mobilité afin de relever des défis au-delà des frontières institutionnelles. Leurs objectifs s'articulent autour de quatre thématiques : Transition écologique, Mobilité, Urbanisation et Agriculture. Concernant l'agriculture, les projets portent sur l'alimentation et les circuits courts, le changement climatique et l'agriculture et la pérennité des exploitations agricoles. ⁶³

Huit partenaires se sont regroupés au sein du GLCT Grand Genève :

- Canton de Genève
- Genevois Français
- Région de Nyon
- Canton de Vaud
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Département de Haute Savoie
- Département de l'Ain
- Ville de Genève ⁶⁴

Ville du commerce équitable

La Ville de Genève est également engagée dans le commerce en coopération avec plusieurs autres villes. En 2020, la Ville a rejoint la campagne Fair Trade Town, dont elle a obtenu le label en 2022. Cette distinction est attribuée aux villes et communes suisses qui s'engagent en faveur du commerce équitable et qui encouragent la consommation équitable et durable. Pour obtenir la distinction, les cinq critères suivants doivent être remplis :

⁵⁹ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2012\) : M-1029 \(169e\) Des potagers urbains \(plantages\).](#)

⁶⁰ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2009\) : M-883 \(167e\) Pour une agriculture de proximité vivante et viable.](#)

⁶¹ [Ville de Genève, Conseil municipal \(2009\) : M-864 \(166e\) Pour des achats publics équitables.](#)

⁶² [Ville de Genève, Conseil municipal \(2001\) : M-181 \(158e\) L'alimentation saine, c'est possible!.](#)

⁶³ [Grand Genève \(2023\) : Agriculture.](#)

⁶⁴ [Grand Genève \(2023\) : Agglomération transfrontalière.](#)

1. La ville ou la commune se prononce en faveur du commerce équitable.
2. Un groupe de travail coordonne l'engagement de la ville ou de la commune en faveur du commerce équitable.
3. Les détaillants et les restaurateurs proposent plusieurs produits issus du commerce équitable.
4. Les institutions et les entreprises utilisent des produits issus du commerce équitable.
5. La population est sensibilisée au commerce équitable.⁶⁵

Ainsi, la Ville de Genève s'engage à défendre les principes du commerce équitable à différents niveaux et à les promouvoir également dans ses marchés publics.⁶⁶

Ville du goût

La ville de Genève était en 2021 la « Ville suisse du Goût », et fait ainsi partie du réseau suisse des Villes du Goût. Le cadre des Semaines du Goût organisées chaque année en septembre dans différentes villes suisses a été l'occasion pour Genève, dès 2010, c'est-à-dire avant même qu'elle ne devienne officiellement une Ville du Goût, d'organiser elle-même et de manière indépendante une Semaine du Goût puis un Mois du Goût à Genève.⁶⁷ Cette manifestation, qui a toujours lieu en automne, s'appelle désormais depuis 2022 « A Table! Mangeons local et durable » (cf. 4.5.) et consiste essentiellement en un Concours de la restauration durable.

3 Marchés publics et restauration collective publique

3.1 Restauration collective

Les efforts de la Ville de Genève dans le domaine de l'alimentation durable pour la restauration collective ont débuté en 2010 avec le « Programme stratégique de développement durable », qui exigeait l'utilisation des produits genevois Genève Région Terre Avenir (GRTA) dans les restaurants scolaires et les crèches. Dans un deuxième temps, en octobre 2021, le Conseil municipal a adopté un document de référence sous forme de charte pour une alimentation durable en Ville de Genève. La charte donne un cadre à l'administration pour tendre vers une alimentation plus durable. Elle définit un certain nombre de principes qui doivent être appliqués par tous les établissements municipaux disposant d'un service de restauration (en gestion directe ou concédée) et lors de toutes les procédures d'adjudication concernant de la restauration. La charte comprend également plusieurs objectifs quantitatifs de référence basés sur les recommandations de l'OFEV. Les départements compétents, avec l'aide du service Agenda 21-Ville durable, sont chargés de définir comment ils adaptent et mettent en œuvre la charte dans différentes situations. Un diagnostic environnemental a de plus été réalisé en 2020 pour évaluer les plats servis dans les crèches et les écoles primaires.⁶⁸

En général, les objectifs de la charte sont les mêmes pour tous les services de restauration municipaux. Ils peuvent toutefois faire l'objet d'adaptations. Par exemple, la cafétéria du Jardin Botanique prévoit de proposer 80% de mets végétariens tandis que, les 10% de viande ne seront très probablement pas imposés dans un avenir proche pour la cafétéria des employés de la voirie (il s'agit ici de commencer par un jour 100% végétarien). Actuellement, les discussions portent sur la manière de vérifier si les objectifs sont atteints. Pour les cantines scolaires et les jardins d'enfants, il est prévu que l'entreprise Beelong effectue un suivi régulier sur la base des Eco- Scores (il y en a déjà eu deux, 2020 et 2023, permettant de voir l'évolution).⁶⁹ Pour les autres services de restauration comme les cafétérias, les buvettes saisonnières ou les manifestations publiques, il est envisagé qu'un audit ou un contrôle soit également effectué tous les deux ans par Beelong mais ce point est encore en discussion et il pourrait aussi s'agir de contrôles moins

⁶⁵ [Swiss FairTrade \(2014\) : Cinq Critères pour devenir Fair Trade Town.](#)

⁶⁶ [Ville de Genève \(2023\) : Genève, ville durable que fait la municipalité ?.](#)

⁶⁷ [Ville de Genève \(2023\) : « À Table ! Mangeons local et durable ».](#)

⁶⁸ [Ville de Genève \(2023\) : Une charte de l'alimentation durable à Genève.](#)

⁶⁹ [Ville de Genève \(2024\) : Les restaurants scolaires de la Ville de Genève proposent l'assiette la plus durable de Suisse](#)

fréquents. Pour le moment, l'adhésion des prestataires est privilégiée pour l'analyse (plutôt que le contrôle imposé).⁷⁰

La majorité des restaurants scolaires et les crèches sont des associations. Il n'y a pas de centrale d'achat et chaque cuisine est donc responsable de choisir ses fournisseurs. La gestion d'une partie des cuisines est déléguée à des externes (le choix des prestataires passe alors par une procédure de marché public). Dans les deux cas, les commandes de denrées alimentaires sont gérées directement par chaque cuisine et ne font pas l'objet de procédures d'appels d'offre. Par conséquent, au-delà des contraintes budgétaires, cette gestion associative permet d'intégrer facilement des critères de durabilité dans les achats alimentaires. Par ailleurs, pour tous les marchés publics liés à l'alimentation passés par la Ville de Genève depuis 2022, il a été convenu avec la centrale d'achat de considérer comme obligatoires trois principes de la Charte de l'alimentation durable à savoir interdire les espèces de poissons menacées (1) ; proposer au moins un jour par semaine des produits 100% végétariens (2) et interdire la vaisselle jetable (3). Si une entreprise ne respecte pas ces conditions, elle ne peut être retenue. Tous les autres principes de la Charte de l'alimentation durable sont également pris en compte même s'ils ne sont pas obligatoires. Il est attendu des candidats qu'ils fassent de leur mieux pour atteindre les objectifs correspondants (pondération positive au moment de l'évaluation de l'offre).⁷¹

3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes

Administration, écoles de jour, crèches, EMS, hôpitaux

La charte pour une alimentation durable à Genève comprend une série de principes qui privilégient les produits locaux, de saison, durables et équitables. En ce qui concerne la régionalité par exemple, 70% des produits doivent provenir de Suisse et au moins 25% du label régional GRTA. En ce qui concerne les labels et les modes de production, la charte prévoit notamment qu'au moins 20% des produits soient issus de l'agriculture biologique, que 40% des produits soient labellisés, que 100% des produits exotiques soient labellisés commerce équitable et qu'au moins 80% des volailles et des œufs soient issus d'élevages en plein air. La charte prévoit également une réduction de la consommation de produits d'origine animale. Par exemple, les produits carnés doivent être réduits à 10 % et aucun poisson menacé d'extinction ne doit être consommé. Dans le détail, la charte contient les principes et valeurs cibles suivants:

Principes de base:

- Favoriser les produits locaux
- Favoriser les produits de saison
- Privilégier les produits issus de modes de production durables et du commerce équitable
- Varier les sources de protéines et réduire les produits d'origine animale
- Respecter l'équilibre nutritionnel des plats
- Bannir les espèces en danger
- Réduire les emballages des denrées alimentaires
- Éviter le gaspillage alimentaire

Ces principes fondamentaux sont associés à l'atteinte d'objectifs quantitatifs de référence (valeurs cibles) :

- Produits suisses : min 70%
- Produits Genève Région Terre Avenir « GRTA » : min 25%
- Produits biologiques : min 20%
- Produits labellisés : min 40%
- Produits « exotiques » labellisés Fairtrade : 100%
- Poissons non menacés : 100%
- Produits carnés : max 10%
- Oeufs et volailles en plein air : min 80%

⁷⁰ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

⁷¹ Ibid.

- Normes d'élevages SST /SRPA pour le boeuf et le veau : min 60%
- Produits de saison : min 80%
- Part du « fait maison » : min 80%
- Plats équilibrés : obtention du label Fourchette Verte ⁷²

Un diagnostic du bilan environnemental est réalisé en collaboration avec un bureau spécialisé dans les « éco-scores » alimentaires pour les cuisines scolaires depuis 2020 et pour les crèches depuis 2022. Ces diagnostics ont notamment servi de base pour établir la Charte pour une alimentation durable.⁷³

Comme l'indique la charte, la Ville de Genève vise l'obtention du label Fourchette verte pour toutes les institutions de restauration collective appartenant à la Ville. Les 53 cantines scolaires ont toutes déjà obtenu le label.⁷⁴ Ce label distingue les établissements de restauration qui offre une alimentation équilibrée, de qualité et bonne pour la santé en même temps que durable. Les recommandations du label Fourchette verte⁷⁵ respectent la pyramide alimentaire de la Société Suisse de Nutrition⁷⁶. La réduction des produits d'origine animale est également visée par la Ville de Genève. Depuis 2021, deux repas végétariens sont servis chaque semaine dans les restaurants scolaires genevois.⁷⁷

3.1.2 Déchets alimentaires

Comme présenté au chapitre 3.1.1, la **Charte** pour une alimentation durable à Genève comprend également deux principes relatifs au gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets. Ainsi, les emballages des aliments doivent être réduits et le gaspillage alimentaire diminué.⁷⁸

Le **programme Nourrir la Ville intègre** également le thème du gaspillage alimentaire, comme exposé au chapitre 2.1. L'objectif 2 « Favoriser la transition vers une alimentation durable » comprend des actions sur le gaspillage alimentaire.⁷⁹ La plus grande action soutenue par la Ville est le projet appelé Free-Go, qui prend actuellement forme dans la ville (5 frigos installés et soutenus par la Ville). Il s'agit de frigos en libre-service⁸⁰ installés dans les quartiers et qui permettent de récupérer de la nourriture de particuliers ou de commerces pour la mettre à disposition gratuite de personnes en situation de précarité.

Un autre projet soutenu par la Ville à travers G'innove est Refettorio Geneva, un restaurant qui offre aux populations précaires la possibilité de manger un menu gastronomique. Ce restaurant suit également une approche de réduction du gaspillage alimentaire. Un autre projet de sensibilisation en collaboration avec l'association «Restaurants Sensibles» a permis de quantifier les quantités de nourriture gaspillées dans les cantines scolaires et de les thématiser par des animations afin de susciter également des discussions avec le personnel de service. La Ville de Genève est actuellement en attente du plan d'action du canton sur le gaspillage alimentaire.⁸¹

De plus, la **Stratégie Climat** aborde le thème du gaspillage alimentaire dans l'objectif 2 de l'axe 1 « Consommation de biens et services » à travers la mesure 5 « Soutenir et développer des actions anti-gaspillage auprès des ménages et des restaurants » (voir 2.1). La Ville de Genève s'appuie sur le fait que la Suisse s'est engagée à réduire de moitié les pertes alimentaires d'ici 2030. Le programme **Nourrir la Ville** et le développement d'autres actions, telles que des applications de distribution d'invidus, des réfrigérateurs collectifs ou encore des astuces et des recettes pour les restes de nourriture, doivent permettre d'atteindre cet objectif. Les restaurants qui reçoivent des baux ou des concessions de la Ville doivent également respecter cet objectif.⁸²

⁷² [Ville de Genève \(2021\) : Charte de l'alimentation durable – Ville de Genève.](#)

⁷³ [Ville de Genève, Presse du Conseil Administratif \(2022\) : Milan Pact Awards 2022 : Candidature de la Ville de Genève.](#)

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ [Fourchette Verte \(2024\) : Recommandations.](#)

⁷⁶ [Société Suisse de Nutrition \(2016\) : La pyramide alimentaire suisse.](#)

⁷⁷ [Ville de Genève \(2023\) : Des repas végétariens savoureux au restaurant scolaire.](#)

[Ville de Genève \(2022\) : Milan Pact Awards 2022 : candidature de la Ville de Genève.](#)

⁷⁸ [Ville de Genève \(2021\) : Charte de l'alimentation durable – Ville de Genève.](#)

⁷⁹ [Ville de Genève \(2023\) : Réduire le gaspillage alimentaire.](#)

⁸⁰ [Free Go \(2022\) : Gaspillage alimentaire à Genève.](#)

⁸¹ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

⁸² [Ville de Genève \(2022\) : Stratégie climat de la ville de Genève. Document Technique. P.23 et suivantes.](#)

3.1.3 Subventionnement de menus durables

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres

La Ville de Genève tente également de réduire le gaspillage alimentaire par le biais de la location de locaux, en encourageant par exemple les restaurants qui obtiennent un bail ou une concession de la Ville à respecter cet objectif (mesure 5) de la stratégie climatique.⁸³ De plus, depuis 2022, le règlement relatif à l'attribution et à la location des locaux commerciaux et des établissements publics stipule que les commerces destinés principalement à l'alimentation doivent être en mesure de justifier de l'origine des produits genevois (art. 10f).⁸⁴

Art 10 Critères d'attribution

f) le fait que les candidats à l'exploitation de baux destinés principalement au commerce alimentaire devront être en mesure de pouvoir justifier de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois proposés à la vente ;

4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence

4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s

Dans le cadre du programme Nourrir la Ville⁸⁵, la Ville de Genève soutient en tant que partenaire l'association **MAPC** (Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne), qui rassemble des citoyens et citoyennes et des acteurs et actrices de la chaîne alimentaire artisanale, paysanne et locale. Le MAPC est un mouvement fondé par des travailleurs et travailleuses agricoles qui s'engagent, par le biais d'un travail de communication, en faveur d'une alimentation respectueuse de l'environnement, de qualité et équitable. Il défend les valeurs suivantes :

- Développer des systèmes de production et de distribution locaux, fonctionnant en circuit court
- Soutenir dans chaque filière la coopération entre productrices, mangeuses et artisanes-transformatrices
- Défendre des prix rémunérateurs assurant des conditions de travail et de vie dignes pour toutes
- Maintenir les savoir-faire artisanaux et assurer la transmission des outils de production
- Exiger une nourriture de qualité pour une alimentation quotidienne, accessible à toutes et produite selon les principes d'une agriculture respectueuse des ressources, de la biodiversité et de l'environnement.
- Être solidaire des luttes paysannes en Suisse et dans le monde.⁸⁶

4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP

Comme exposé au chapitre 2.1, la Ville de Genève a pour objectif de promouvoir les circuits courts dans l'agriculture et le système alimentaire dans le cadre du programme Nourrir la Ville. Dans ce but, la Ville souhaite renforcer les relations entre les producteurs et les consommateurs et promouvoir le système alimentaire local. Il s'agit notamment de mettre en place des filières de production paysannes et diversifiées qui proposent des produits issus de l'agriculture biologique.

Les pratiques suivantes doivent être prises en compte dans le cadre de cet objectif :

- La participation des bénéficiaires à travers coopératives ou associations de production, notamment dans l'agriculture contractuelle de proximité;
- La vente directe ou semi-directe, facilitant les échanges avec la population et garantissant es prix rémunérateurs couvrant les coûts de production
- Le redéveloppement de filières de transformation;
- L'usage de techniques de biodynamie ou d'agroécologie ménageant les sols;

⁸³ Ibid.

⁸⁴ [Conseil municipal de la Ville de Genève \(2011\) : LC 21 533 Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics.](#)

⁸⁵ [Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne \(MAPC\) \(2023\) : Partenaires. Ville de Genève \(2023t\) : Promouvoir les circuits courts agricoles et alimentaires.](#)

⁸⁶ [Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne \(MAPC\) \(2023\) : Présentation.](#)

- L'attention portée à la biodiversité et aux variétés anciennes;
- De nouveaux modèles de distribution, comme les supermarchés paysans, les épiceries de quartier ou en ligne.⁸⁷

En lien avec cet objectif, différents projets **soutenus** par le service Agenda 21 - Ville durable sont mentionnés, comme le festival Festi'terroir, le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), les moulins de l'exploitation agricole bio de Verpillères, MA - Terre ou le concours de la restauration durable «A Table». Toutes ces actions sont présentées ici dans les différents chapitres. La Ville de Genève a soutenu plusieurs magasins d'alimentation, dont certains louent des locaux communaux.⁸⁸ Les magasins suivants sont explicitement mentionnés par la Ville sur son site Internet :

- **Nature en Vrac** : Un magasin sans emballage à Genève.⁸⁹
- **Le Nid** : Commercialise des aliments locaux, biologiques et non emballés. ⁹⁰
- **l'Arcade Bio** : commercialise des aliments locaux, biologiques et équitables.⁹¹
- **La Fève** : un supermarché participatif/abonnement au panier.⁹²

En outre, de nombreuses autres structures de commercialisation locales sont visibles de manière relativement complète et exhaustive sur le site Internet de la Ville sous « **Répertoire des bonnes adresses pour la consommation locale** »⁹³ et peuvent ainsi être trouvées par les consommateurs. Par exemple, tous les modèles d'agriculture contractuelle régionale (agriculture contractuelle de proximité ACP) présents sur le territoire, les magasins d'alimentation spécialisés locaux, les boulangeries, les boucheries, les plateformes d'achat en ligne de produits locaux, etc.

4.2 Marchés hebdomadaires

La ville de Genève compte 27 marchés hebdomadaires, dont 11 commercialisent des fruits, des légumes et d'autres produits alimentaires.⁹⁴ L'accès aux stands de marché est en principe ouvert aux citoyens suisses, aux titulaires d'un permis C et aux non-suisses ayant un permis de travail dans le canton de Genève et une adresse professionnelle officielle en Suisse. Pour obtenir un stand de marché, il faut en faire la demande, ce qui permet d'obtenir une carte de légitimation.⁹⁵ Les emplacements peuvent être mis à disposition soit sous forme d'abonnement annuel avec des places fixes pour la saison, soit sous forme d'emplacement journalier.⁹⁶

4.3 Promotion des labels régionaux

Le canton de Genève a créé en 2004 la marque de garantie **Genève Région - Terre Avenir (GRTA)**. Le label fonctionne comme une identification des produits agricoles de la région genevoise. La certification concerne tous les produits agricoles à chaque étape de leur transformation. Le propriétaire de la marque est le canton de Genève lui-même.⁹⁷ La Ville de Genève travaille en étroite collaboration avec le canton (Office cantonal de l'agriculture et de la nature - OCAN) afin de promouvoir le label auprès du public et de la gastronomie locale.⁹⁸ Les principaux objectifs du GRTA sont d'encourager la proximité entre les producteurs et les consommateurs, de garantir une qualité élevée, la traçabilité et la transparence, de promouvoir la garantie de prix négociés rémunérateurs et équitables, de manière à permettre un revenu du travail décent. En outre, il existe 14 directives supplémentaires spécifiques aux différents groupes de produits.⁹⁹ Aujourd'hui, environ 360 entreprises agricoles, de transformation et de restauration utilisent la marque de garantie GRTA.

⁸⁷ [Ville de Genève \(2023\) : Promouvoir les circuits courts agricoles et alimentaires.](#)

⁸⁸ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

⁸⁹ [Nature en Vrac \(2023\) : A Genève, « Nature en Vrac » ou la modernité de l'épicerie traditionnelle.](#)

⁹⁰ [Le Nid \(2023\) : Epicerie Coopérative Au Cœur De Genève.](#)

⁹¹ [L'Arcade \(2023\) : Page d'accueil.](#)

⁹² [La Fève Supermarché Participatif Paysan \(2023\) : Un supermarché participatif.](#)

⁹³ [Ville de Genève \(2023\) : Répertoire des bonnes adresses pour consommer local.](#)

⁹⁴ [Ville de Genève \(2023\) : Marchés de la ville de Genève.](#)

⁹⁵ [Ville de Genève \(2023\) : Obtenir un emplacement dans un marché.](#)

⁹⁶ [Conseil administratif de la Ville de Genève \(2020\) : LC 21 811 Règlement des marchés.](#)

⁹⁷ [Maison du Terroir \(2023\) : Marque de garantie GRTA – Info.](#)

⁹⁸ [Ville de Genève \(2023\) : Promouvoir les circuits courts agricoles et alimentaires.](#)

⁹⁹ [Genève Terroir \(2024\) : Marque de garantie GRTA - Produits](#)

En ce qui concerne la gastronomie, il existe un label supplémentaire **Ambassadeur du Terroir Genevois**, qui distingue les gérants de restaurants, cafés ou hôtels qui donnent la priorité aux produits de la région genevoise.¹⁰⁰

4.4 Projets pour le développement régional (PDR)

Dans la région de Genève, il y a eu de 2012 à 2018 un projet PDR sur le thème « *Améliorer l'efficacité énergétique de la production de légumes en vue d'un accroissement de la valeur ajoutée et renforcer la collaboration entre l'agriculture et la gastronomie afin de professionnaliser la vente de produits agricoles.* » Le projet a été porté par l'Association pour le pilotage du projet de développement régional. Depuis 2020 et jusqu'en 2026, un autre projet PRE est en cours sur le thème du « *Renforcement de la commercialisation des produits agricoles issus des zones proches de la ville et promotion de la collaboration entre les restaurants urbains, les fermes et l'écoquartier* ». Ce projet est également porté par l'association pour la gestion du projet de développement régional.¹⁰¹ Les projets PDR ne sont pas soutenus par la Ville, mais par le canton. L'association ma-terre est impliqué dans le projet de développement régional « Points relais agricoles en milieu urbain » (voir 6.1.3).¹⁰²

4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration

La Ville de Genève est propriétaire de 120 restaurants et établissements qu'elle loue. Le contrat entre la Ville et les établissements stipule que ces derniers doivent promouvoir les produits locaux. Il n'y a pas de conditions concernant d'autres critères de durabilité. Actuellement, il n'est possible d'introduire de nouveaux critères que si le contrat avec le locataire actuel est résilié et qu'un appel d'offres public est lancé. Cependant, il y a peu de nouveaux établissements et les restaurants se transfèrent souvent les baux entre eux.¹⁰³

À Table ! Mangeons local et durable est une action de la Ville de Genève qui vise à consommer durable et local dans les restaurants genevois en général du 1er au 30 octobre (mais en 2023 du 2 au 22 octobre). Le site web présente une grande liste de différents restaurants, cafés, bistrot, auberges, etc. à visiter. Actuellement, 50 à 60 établissements participent à l'action, mais la ville souhaite augmenter le nombre de restaurants à l'avenir. Des réflexions autour d'une distinction pour les établissements qui font preuve d'un fort engagement en faveur de l'alimentation durable tout au long de l'année sont aussi en cours.¹⁰⁴

Les établissements gastronomiques participants doivent viser les objectifs suivants :

- Montrer un maximum de traçabilité de tous les produits utilisés
- Offrir un maximum de produits locaux, régionaux et artisanaux
- Utiliser un maximum de produits de saison, variés et biologiques
- Valoriser les produits végétaux et innover dans les propositions végétariennes
- Faire preuve d'originalité et de créativité

Lors de cette action, les restaurants participent également au « **Concours de la gastronomie durable** ». Ils peuvent gagner plusieurs prix (pour un total de 30'000.- en 2023) pour, par exemple, la gastronomie végétarienne, locale, biologique, etc. et quatre distinctions différentes.¹⁰⁵

4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration

Dans le Grand Genève, il existe différentes plateformes qui peuvent être utilisées par les producteurs, la gastronomie et pour la commercialisation de produits. Dans le cadre de Genève Terroir, il existe la **plateforme GRTA**, qui propose un catalogue de plus de 1000 produits certifiés. Sur cette plateforme, les

¹⁰⁰ [Genève Terroir \(2023\) : Ambassadeurs du Terroir – un label de qualité et de proximité.](#)

¹⁰¹ [Office fédéral de l'agriculture OFAG \(2023\) : PDR Points relais agricoles en milieu urbain.](#)

¹⁰² Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ [Service Agenda 21 – Ville durable \(2023\) : à table ! mangeons locale et durable du 25 septembre au 22 octobre à Genève.](#)

grossistes et les producteurs peuvent annoncer leurs produits certifiés. La plateforme indique en outre la disponibilité des produits alimentaires dans l'agglomération genevoise.¹⁰⁶ Ainsi, les fournisseurs GRTA sont réunis dans un seul système et les restaurateurs ont un aperçu des quantités disponibles et peuvent demander des devis. Toutefois, la plateforme n'est pour l'instant utilisée que par la restauration collective et privée dans des proportions limitées.¹⁰⁷

Une autre plateforme dans la région de Genève est **Genève Avenue**, une entreprise qui propose des produits ainsi que des denrées alimentaires de différents magasins commerciaux genevois sur une plateforme. Le canton de Genève a soutenu la plateforme avec la campagne « Localement vôtre », dans le cadre de laquelle les clients qui achetaient un bon sur le site web recevaient une réduction de 20%. La campagne a été lancée à l'origine pour promouvoir l'économie locale pendant la crise Covid - 19.¹⁰⁸

En ce qui concerne la mise en réseau et l'échange, l'association **Genève Cultive**, soutenue par la Ville de Genève, a créé une plateforme pour mettre en relation les agriculteurs, les producteurs et les personnes qui jardinent. Cette plateforme a pour but d'échanger des connaissances, de créer des rencontres et de promouvoir ainsi l'agriculture urbaine et la biodiversité dans les potagers urbains.¹⁰⁹

4.7 Soutien logistique pour la vente directe

En réponse à la motion de Madame et Monsieur Timothée Fontolliet, Arnaud Moreillon et Oriana Brücker: « Mise à disposition de locaux publics pour la vente de producteurs locaux », différentes mesures ont été développées par le conseil communal et en partie déjà mises en œuvre.¹¹⁰ La Ville de Genève poursuit activement l'objectif de mettre à disposition des locaux publics pour des produits locaux. L'objectif 1 de la stratégie climatique comprend la mesure 2 visant à faciliter l'accès des producteurs et productrices ainsi que des artisans et artisanes aux locaux municipaux de transformation et de vente (voir 2.1).

La Ville de Genève se penche également sur la question logistique, pour inclure les producteurs et productrices qui n'ont pas accès aujourd'hui à la restauration collective. Une rencontre a été organisée entre les producteurs de Bio Genève et les cantines scolaires afin d'évaluer les besoins et les exigences quantitatives et de discuter de la possibilité d'approvisionner certaines écoles grâce à ces producteurs et productrices qui n'y ont pas accès aujourd'hui. La Ville de Genève est prête à financer des études de disponibilité correspondantes. La question du stockage et de la livraison est incluse dans cette réflexion. La Ville soutient également de petits projets qui développent la livraison de produits alimentaires à vélo. Même si des légumes bio locaux sont disponibles pour la restauration, il manque souvent un système de livraison qui fonctionne bien.¹¹¹

4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif

La transformation des aliments produits localement est un sujet important en ce qui concerne le système alimentaire en ville de Genève. Comme vu dans les chapitres précédents, la promotion de la transformation, la facilitation de l'accès aux structures de transformation ou encore la reconstruction des chaînes de transformation sont mentionnées à plusieurs reprises dans le programme Nourrir la Ville ou encore dans la stratégie climatique. La Ville de Genève s'engage également en faveur des structures de transformation collectives, par exemple par le soutien du service Agenda 21 - Ville durable aux moulins de la ferme biologique Verpillères de la commune de Choulex. La ferme dispose de deux moulins en pierre qui font partie des quatre moulins mis en place par les membres de l'association de producteurs et de

¹⁰⁶ [Genève Terroir \(2023\) : La Plateforme GRTA et la Restauration.](#)

¹⁰⁷ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

¹⁰⁸ [République et canton de Genève, Département du territoire \(2022\) : "Localement vôtre": deuxième édition des bons du terroir.](#)

[GenèveAvenue \(2023\) : Conditions Générales de Vente concernant l'Initiative des Bons d'achat Genève Terroir.](#)

¹⁰⁹ [Programme Nature en ville \(2023\) : 1001 sites nature en ville.](#)

¹¹⁰ Ville de Genève - Conseil municipal. 2021. - 1 - M-1569. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 octobre 2020 de Mme et MM. Timothée Fontolliet, Arnaud Moreillon et Oriana Brücker : "Mise à disposition de locaux publics pour la vente des producteurs locaux". p. 6

¹¹¹ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

productrices L'Affaire TourneRêve. Les agriculteurs et agricultrices peuvent utiliser les moulins pour transformer une partie de leur récolte.¹¹² Par son engagement, le service Agenda 21 - Ville durable souhaite soutenir la mise en place d'une filière paysanne indépendante de transformation de céréales biologiques et locales en farine et en pain.¹¹³ En vue de cet engagement, la Ville de Genève met également des locaux à disposition d'une boulangerie et d'une brasserie et considère les entreprises de transformation comme des locataires potentiels dès que des locaux se libèrent. La zone industrielle Praille Acacias Vernets est actuellement en pleine mutation. Outre de nouveaux logements, la zone pourrait également être utilisée pour la petite production, l'artisanat et la transformation et la distribution de denrées alimentaires, raison pour laquelle la ville est en contact avec le canton à ce sujet.¹¹⁴

5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine

Une étude sur l'agriculture urbaine a été menée à Genève en 2022/23 et publiée en avril 2023. Le rapport comprend entre autres un état des lieux de l'agriculture urbaine en ville de Genève et donne un aperçu des différents projets qui ont vu le jour dans la ville au cours des dix dernières années, en mettant en évidence les freins et les moteurs de ces projets. Il présente également des exemples de trois autres villes, Lausanne, Nantes et Grenoble, qui développent également l'agriculture urbaine à travers des politiques publiques. La dernière partie propose des recommandations qui pourraient aider à structurer encore davantage la politique urbaine afin que l'agriculture urbaine soit systématiquement intégrée dans le développement de la ville de demain.¹¹⁵

5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles

La Ville de Genève ne possède pas elle-même de terres agricoles avec des exploitations associées. Cependant, il existe plusieurs exploitations agricoles dans la zone urbaine, comme la coopérative de la Ferme des Vergers, la Ferme du Lignon ou la Ferme de Bernex.¹¹⁶ La Ville de Genève fait en ligne la promotion de la Ferme de Budé en particulier.¹¹⁷ La Ferme de Budé est organisée sous forme de SARL et s'engage pour l'agriculture locale et la sensibilisation à la production alimentaire urbaine locale. Ils commercialisent leurs produits par le biais de leur épicerie, où sont également vendus des produits alimentaires provenant d'autres producteurs (de préférence locaux et bio). La Ferme de Budé propose également des visites, des circuits, des ateliers pour adultes, des programmes pour enfants d'une journée et, en collaboration avec l'École à la Ferme, des visites pédagogiques pour les groupes scolaires.¹¹⁸ La ferme de Budé est également l'un des prestataires de formations de sensibilisation pour des cours coordonnés par ma-terre. La Ville soutient cette ferme en particulier, car l'exploitation est située sur son territoire et propose aussi un marché de producteurs. Ils ont également soutenu financièrement l'exploitation dans le cadre d'un projet de micro-maraîchage biologique. La ferme de Budé et la future ferme de Bernex sont cependant toutes deux des propriétés du canton.¹¹⁹

5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires

Selon un rapport sur l'état de l'agriculture urbaine en Ville de Genève, l'association Genève Cultive compte actuellement plus de 140 projets engagés dans la transition écologique et sociale et les mesures contre le changement climatique au sens large sur l'ensemble du canton de Genève (potagers collectifs, terrasses végétalisées, ruches, producteurs bio de proximité, etc.). En agrégeant plusieurs bases de données, dont celle de la Ville de Genève et de l'association Genève Cultive, on compte 83 projets de projets d'agriculture

¹¹² [Ferme des Verpillères \(2024\) : Qui est-elle ?](#).

¹¹³ [Ville de Genève \(2023\) : Promouvoir les circuits courts agricoles et alimentaires](#).

¹¹⁴ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

¹¹⁵ [Ville de Genève \(2023\) : État des lieux. Agriculture urbaine en Ville de Genève \(CH\), p. 5-6](#).

¹¹⁶ [Les fermes urbaines genevoises \(2023\) : Nos valeurs](#).

¹¹⁷ [Ville de Genève \(2023\) : Ferme de Budé](#).

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

urbaine actifs. Sur les 83 projets recensés, 55 projets se trouvent sur des parcelles appartenant à la Ville, 3 projets sur des parcelles de l'Etat et 25 projets sur des parcelles privées (ou mixte).¹²⁰

En additionnant tous les projets potagers recensés (publics et privés confondus), on arrive à plus de 21,000 m² de surfaces cultivées en bacs ou en pleine terre.¹²¹

Jardins communautaires et jardinage urbain

La mesure 3 de l'axe 1 de la Stratégie Climat « *Développer les initiatives de jardinage et le potagers urbains avec les habitant-e-s et soutenir les entreprises qui expérimentent l'agriculture urbaine* » a déjà été présentée plus haut (chapitre 2.1). Dans ce cadre, le programme Nourrir la Ville s'est fixé comme objectif de développer l'agriculture urbaine. La Ville de Genève soutient et initie différents projets qui s'engagent en faveur de l'agriculture ou du jardinage urbains. **Cinq actions** sont présentées en lien avec l'agriculture urbaine sur son site internet :¹²²

Promotion des potagers urbains : la Ville aide les citoyens à transformer des parcelles inutilisées comme des pelouses et des terrains vagues dans les quartiers résidentiels en espaces de culture communs ou en potagers. Afin de faciliter l'installation de potagers urbains sur le territoire municipal, la Ville propose désormais une procédure simplifiée sur son site internet. Il s'agit d'un mode d'emploi, détaillant les conditions requises pour créer son potager urbain en Ville. Les habitant-e-s peuvent déposer y leur demande et la Ville centralise les demandes et délivre des permis d'utilisation lorsque le contexte le permet.¹²³ Si les projets sont collectifs, accessibles au public et peuvent servir à la sensibilisation, une demande de soutien financier peut être adressée au service Agenda 21 - Ville durable. Les projets qui favorisent la biodiversité en ville peuvent également obtenir un soutien financier auprès du programme Nourrir la Ville.¹²⁴

Jardiner chez soi est une action de sensibilisation présentée plus en détail au chapitre 6.1.¹²⁵

Légumes urbains : en collaboration avec la fondation Pro Specie Rara, cette action vise à promouvoir la diversité alimentaire en encourageant les citoyens à cultiver des produits sur leurs balcons. Ce projet donne accès à un large éventail de variétés anciennes et à des informations sur la culture de différents légumes.¹²⁶

Semences et plantons : la ville aide les personnes à se procurer des semences et des plants locaux de variétés anciennes. Des initiatives locales (voir 7.1) engagées dans ce domaine sont présentées :

- Semences des pays
- Les Artichauts
- Fondation Pro Specie Rara
- Les Jardins des Délices¹²⁷

Projet Cocorico Poules en ville : la Ville offre gratuitement un guide pratique pour encourager la réintroduction de poulaillers dans les villes et les jardins.¹²⁸

De manière générale, la Ville soutient différents projets dans le cadre de l'agriculture urbaine. Elle met en avant les associations suivantes¹²⁹ :

- **Terrasses sans frontières** : une association qui promeut les toitures végétalisées et la permaculture.¹³⁰
- **Genève Cultive** : une association qui s'engage pour une transformation urbaine écologique à Genève, en favorisant les échanges et les compétences des jardiniers urbains.¹³¹
- **Collectif Beaulieu** : collectif de 12 associations qui pratiquent l'agriculture urbaine dans le parc Beaulieu.¹³²

¹²⁰ [Ville de Genève \(2023\) : État des lieux. Agriculture urbaine en Ville de Genève \(CH\), p. 5-6.](#)

¹²¹ Ibid. P.7.

¹²² [Ville de Genève \(2023\) : Agriculture urbaine et jardinage en ville.](#)

¹²³ [Ville de Genève \(2023\) : Potagers urbains à Genève](#)

¹²⁴ [Ville de Genève \(2023\) : Potagers urbains: mode d'emploi](#)

¹²⁵ [Ville de Genève \(2023\) : Jardiner chez soi.](#)

¹²⁶ [Ville de Genève \(2023\) : Légumes urbains.](#)

¹²⁷ [Ville de Genève \(2023\) : Projet Cocorico: des poules en ville.](#)

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ [Ville de Genève \(2023\) : Agriculture urbaine et jardinage en ville.](#)

¹³⁰ [Terrasses Sans Frontières \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹³¹ [Association Genève Cultive \(2022\) : Page d'accueil.](#)

¹³² [Pré en Bulle \(2023\) : Page d'accueil.](#)

- **Exodes Urbains** : association qui milite pour une agriculture urbaine, écologique et diversifiée et qui promeut entre autres l'aquaponie et la permaculture.¹³³
- **Les Artichauts** Une association qui produit des plantons biologiques en ville.¹³⁴
- **Semences de pays** : une association qui multiplie les semences de variétés de légumes issues principalement de sélections paysannes locales.¹³⁵

Traitement des jardins familiaux

Dans le canton de Genève, la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux (FGJF) gère 2000 parcelles de jardins familiaux. La gestion des jardins n'est pas réglementée en ce qui concerne la culture écologique, mais la fédération recommande l'utilisation de méthodes biologiques.¹³⁶ Il existe toutefois des conditions de jardinage écologique pour les jardins potagers de la Ville de Genève, qui s'étendent sur une surface d'environ 20.000 m².¹³⁷

6 Sensibilisation et éducation

6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés

La Ville de Genève partage les informations relatives à l'alimentation durable principalement via les pages de son site internet. Par exemple, une page du site répertorie différentes adresses pour l'achat de produits alimentaires locaux.¹³⁸ Une autre page partage des informations sur la gastronomie et le vin local, la bière, les brasseries, les foodtrucks, etc.¹³⁹ La page internet du programme Nourrir la Ville « Des régimes alimentaires sains et écologiques » informe sur les modes d'alimentation et la manière dont ils doivent être modifiés en termes de santé et d'environnement. Il y est indiqué que la part de céréales, graines, noix, légumineuses et légumes dans notre alimentation doit être considérablement augmentée, tandis qu'une réduction de la part des protéines animales est nécessaire. Plusieurs liens sont également partagés sur le site afin d'améliorer les connaissances sur les labels alimentaires. De plus, la page renvoie vers l'enregistrement vidéo d'une « Conférence publique - Tout savoir sur les méthodes de production agricole » organisée par la Ville de Genève en 2022.¹⁴⁰ Dans le cadre du programme Nourrir la Ville, la Ville de Genève partage également des informations et des conseils sur la manière de cultiver des légumes chez soi (graines, plants, compost, etc.).¹⁴¹ Sur une autre page se trouvent des informations et des conseils pour se nourrir de manière plus durable en ce qui concerne les aliments locaux et de saison, les déchets et le gaspillage alimentaire, les labels (page internet séparée¹⁴²), l'agriculture urbaine et la réduction de la consommation de viande.¹⁴³

Outre ces pages internet, la Ville de Genève sensibilise également les citoyens à travers des campagnes telles que le **défi alimentaire « Manger + local et – de viande »** ou un **livre de cuisine végétarienne**. La Ville de Genève a en effet créé un livre de cuisine végétarienne. Ce projet a été coordonné par le service des écoles et des institutions pour l'enfance avec le soutien du service Agenda 21 - Ville durable. Le livre de cuisine a été élaboré par différents cuisiniers d'établissements scolaires et est disponible en ligne.¹⁴⁴ Dans le domaine scolaire, la Ville de Genève encourage également les enfants dans le cadre du programme d'ateliers de découverte et d'ateliers mobiles, ce qui permet aux écoliers de suivre gratuitement, en dehors du temps scolaire, des cours consacrés entre autres au développement durable. Par exemple, l'Union des

¹³³ [Exodes Urbains \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹³⁴ [Association les Artichauts \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹³⁵ [Association les Artichauts \(2023\) : Semences de Pays.](#)

¹³⁶ [Fédération genevoise des Jardins Familiaux \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹³⁷ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

¹³⁸ [Ville de Genève \(2023\) : Répertoire des bonnes adresses pour consommer local.](#)

¹³⁹ [Ville de Genève \(2023\) : Genève gourmande : boire et manger en ville.](#)

¹⁴⁰ [Ville de Genève \(2023\) : Des régimes alimentaires sains et écologiques.](#)

¹⁴¹ [Ville de Genève \(2023\) : Jardiner chez soi.](#)

¹⁴² [Ville de Genève \(2023\) : Labels et certifications alimentaires.](#)

¹⁴³ [Ville de Genève \(2023\) : S'alimenter de manière durable et locale.](#)

¹⁴⁴ [Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et de la solidarité \(2021\) : Recettes végétariennes pour toute la famille.](#)

Paysannes et des Femmes Rurales Genevoises propose des ateliers de cuisine au cours desquels les enfants apprennent à cuisiner avec des aliments locaux. Les ateliers sont financés par la Ville de Genève. Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) co-organise les ateliers qui sont animés par différentes associations.¹⁴⁵

En partenariat avec l'Université de Genève, la Ville de Genève a organisé en 2021 un défi visant à manger moins de viande et plus de produits locaux, défi auquel 54 ménages ont participé. Pendant un mois, les ménages ont relevé ce défi et suivi différentes formations proposées par les partenaires Swiss Food Academy et Biovision.¹⁴⁶ La Ville de Genève propose aux établissements de restauration collective publique et privée des formations sur des thèmes tels que la cuisine végétarienne, le gaspillage alimentaire ou encore les produits locaux et leurs fournisseurs. Cependant, ils ne sont pas en mesure de proposer un programme de manière systématique pour le moment.¹⁴⁷

6.1.1 Événements

Plusieurs grandes manifestations traitent du thème de l'alimentation en ville de Genève. Le **Festi' terroir** est par exemple un grand festival organisé au Parc des Bastions et consacré à la vente directe de produits biologiques de la région. Le festival est un projet du service Agenda 21 - Ville durable et a eu lieu pour la cinquième fois en 2023. Le festival a été organisé par la Ville de Genève, Genève Terroir et BioGenève, avec le soutien de BioSuisse, du canton de Genève (Département du Territoire et Département de l'Économie et de l'Emploi) et les partenariats médiatiques de Radio Lac et Terre & Nature.¹⁴⁸ Outre le Festi' terroir, la ferme de Budé a accueilli en mai 2023 la deuxième édition de la Fête des fermes urbaines de Genève. Cette manifestation propose des ateliers proches de la nature pour les enfants, un marché aux plantons, un apéritif et d'autres formes d'animation.¹⁴⁹ Dans le cadre de ses programmes sur les systèmes alimentaires locaux et durables, la ville de Genève s'engage également depuis quelques années dans la Semaine du goût et a été déclarée Ville du Goût de l'année en 2021.¹⁵⁰

6.1.2 Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage

La Maison de l'alimentation du territoire de Genève - ma-terre, qui sera décrite en détail dans le chapitre suivant, sert notamment de lieu d'échange et d'apprentissage.

6.1.3 Maison de l'alimentation

En collaboration avec le canton de Genève et de nombreuses associations, la Ville de Genève a inauguré en 2018 la Maison de l'alimentation du territoire de Genève - ma-terre. L'association ma-terre a pour objectif d'éduquer et de sensibiliser la population à l'importance d'une alimentation saine, locale et biologique. L'intérêt et le discours sur le système alimentaire doivent ainsi être remis au centre des préoccupations de la population. ma-terre a l'ambition de coordonner une stratégie alimentaire durable pour le territoire de Genève. Ce lieu de sensibilisation doit également servir de lieu d'échange afin de favoriser la proximité entre consommateurs et producteurs.¹⁵¹ Des projets sont accompagnés et grâce à ses importants locaux, ma-terre peut accueillir des cours, des séminaires et des conférences, dont des cours de cuisine ou de transformation des aliments dans sa grande cuisine et bien plus encore.¹⁵² Actuellement, 11 institutions différentes sont impliquées dans le projet en tant que membres et promoteurs, à savoir le canton de Genève, la Ville de Genève, AgriGenève, AgriVulg, l'Union des Paysannes et Femmes Rurales Genevoises (UPFG), les Points Relais Agricoles en Milieu Urbain (PRAMU), la Fédération

¹⁴⁵ [Ville de Genève \(2023\) : Ateliers Découverte et Ateliers Mobiles.](#)

[Ville de Genève et Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire \(giap\) \(2023\) : Ateliers découverte et ateliers mobiles. Cayla, Europe, Cevin-du-village.](#)

¹⁴⁶ [Ville de Genève \(2023\) : Défi alimentaire "Manger + local et - de viande".](#)

¹⁴⁷ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

¹⁴⁸ [La Ville de Genève, Genève Terroir \(OPAGE\) et BioGenève \(2023\) : Bilan 2022.](#)

¹⁴⁹ [La Ville de Genève \(2023\) : Agenda des animation et événements à Genève.](#)

¹⁵⁰ [La Ville de Genève \(2023\) : Genève, Ville suisse du Goût 2021.](#)

¹⁵¹ [La Ville de Genève \(2023\) : Maison de l'alimentation du territoire, Ma-terre.](#)

¹⁵² [Maison de l'alimentation du territoire de Genève \(2023\) : Locations.](#)

Romande des Consommateurs (FRC), Slow Food, la Fondation Partage, Fourchette Verte et l'École hôtelière de Genève.¹⁵³

Au niveau national, ma-terre est soutenue par le projet de développement régional (PDR) « Points relais agricoles en milieu urbain »¹⁵⁴, qui implique quatre fermes genevoises. Le rapport annuel 2022 mentionne : « Cette enveloppe permet de couvrir 74% des dépenses d'investissement, d'un poste de direction, d'infrastructure physique et digitale, de conception didactique, de développement de projets qui contribuent à un système alimentaire durable territorialisé. Il s'agit d'une enveloppe de CHF 860'000.- à répartir sur 6 années, non renouvelable ».¹⁵⁵

Au niveau cantonal, ma-terre est soutenu par le canton depuis 2020 avec une subvention annuelle de 300'000 francs, qui sera maintenue jusqu'en 2024 inclus. La Ville de Genève soutient ma-terre qui contribue à la mise en œuvre de sa stratégie climatique ainsi que de son programme Nourrir la Ville. Il s'agit d'un montant de CHF 20'000 par an, renouvelable.¹⁵⁶

L'année 2021 - après la pandémie de Covid - a été consacrée à la consolidation et à la mise en route de trois projets :¹⁵⁷

- Mise en place des ateliers scolaires
- Projet pilote d'action sociale
- Etude sur l'alimentation saine et durable

Selon le rapport annuel 2022, les activités et les projets ont pris leur envol et se sont déroulés selon quatre axes :¹⁵⁸

- Axe 1 : Être identifiée comme la « Maison de l'Alimentation » (cf. p. 15 -19)
- Axe 2 : Être un acteur de référence en matière de sensibilisation et formation (cf. p. 20 -33)
- Axe 3 : Être un acteur de référence pour les politiques publiques alimentaires (cf. 34 – 40)
- Axe 4 : Développer les connaissances et compétences de la population (cf. 41 – 45)

Au total, deux études (cf. p. 16-17), deux projets d'étudiants, deux conférences, 37 ateliers scolaires sensibilisant 741 jeunes de 12 à 18 ans (cf. p. 21-22), une exposition interactive, 14 ateliers et 4 formations professionnelles HORECA (cf. p. 32) ont été réalisés. En outre, l'association ma-terre a participé à six manifestations en donnant des conférences et contribué à trois autres activités externes.

6.1.4 Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires

Ma-terre a obtenu le mandat et donc le financement pour la mise en œuvre de visites de classes dans des exploitations agricoles, en étroite collaboration avec le canton. Le programme pédagogique développé par ma-terre a été reconnu par l'enseignement public et vise à ce que chaque classe passe au moins une demi-journée dans une ferme urbaine dans le cadre de son programme scolaire. Actuellement, le programme est encore en phase de démarrage et fonctionne avec un système de réservation par lequel les enseignantes et enseignants peuvent s'inscrire auprès de ma-terre. En 2022, environ 50 classes se sont inscrites.¹⁵⁹

Fermes-écoles

L'association École à la Ferme Genève a été créée en 2011 dans le but de soutenir et de promouvoir les activités pédagogiques dans les fermes pour les élèves genevois. L'association structure l'organisation et les services de l'École à la Ferme dans le canton de Genève. Auparavant, l'association était gérée par AgriGenève (association faîtière de l'agriculture genevoise).¹⁶⁰ L'association est soutenue par des fonds

¹⁵³ [Maison de l'alimentation du territoire de Genève \(2023\) : Membres.](#)

¹⁵⁴ [Office fédéral de l'agriculture OFAG \(2023\) : PDR Points relais agricoles en milieu urbain.](#)

¹⁵⁵ [Maison de l'alimentation du territoire de Genève \(2022\) : Rapport d'activité 2022, p. 47.](#)

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ [Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève \(2021\) : Rapport d'activités 2021.](#)

¹⁵⁸ [Maison de l'Alimentation du territoire de Genève \(2022\) : Rapport d'activité 2022.](#)

¹⁵⁹ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

¹⁶⁰ [AgriGenève \(2023\) : Ecole à la ferme.](#)

publics au niveau cantonal. Alors que le programme de ma-terre vise plutôt le niveau secondaire 1, l'École à la Ferme se focalise surtout sur l'école primaire.

Jardins scolaires

Les jardins scolaires à Genève visent à verdir les cours et les terrains des écoles, qui sont souvent bétonnés, et à créer ainsi des espaces verts. C'est pourquoi l'accent n'est pas mis sur la production de légumes, mais plus généralement sur la création de jardins avec des plantes, des fleurs et des herbes aromatiques. Si les jardins potagers fonctionnent bien dans les écoles privées, ils sont plus difficiles à mettre en place dans les écoles primaires publiques, car il n'y a pas toujours des personnes pour s'en occuper en été. Cependant, si une école souhaite développer un potager, la ville l'aide à le faire.¹⁶¹

6.2 Formation professionnelle et continue

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

7 Réseaux et participation de la société civile

7.1 Soutien aux mouvements de la société civile et coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable

Les chapitres précédents ont déjà décrit de nombreux projets soutenus par la Ville de Genève. Les plus importants sont à nouveau énumérés ci-dessous, avec des renvois aux chapitres dans lesquels ils ont été décrits de manière plus ou moins détaillée.

- **Festi'terroir** (voir 4.1.1. et 6.1.1.)
- **Concours du «Mois du goût» et «Ville du Goût 2021»** (voir 2.4)
- **Le Moulin des Verpillères** (voir chapitre 4.8)
- **La Maison de l'alimentation du territoire genevois – ma-terre** (voir 6.1.3)
- **Diagnostic d'impact environnemental Beelong** (Voir 3.1.)

Voici d'autres projets soutenus par le département Agenda 21 - Ville Durable :¹⁶²

- **Genève Cultive** : une association qui s'engage pour une transformation urbaine écologique à Genève, en favorisant les échanges et les compétences des jardiniers urbains (voir 5.2).¹⁶³
- **Terrasses sans frontières** : association qui promeut les toitures végétalisées et la permaculture (voir 5.2).¹⁶⁴
- **Collectif Beaulieu** : collectif de 12 associations qui pratiquent l'agriculture urbaine dans le parc Beaulieu (voir 5.2).¹⁶⁵
- **Les Artichauts** : Association qui produit des plantons biologiques en ville (voir 5.2).¹⁶⁶
- **Semences de pays** : association qui multiplie les semences de variétés de légumes issues principalement de sélections paysannes locales (voir 5.2).¹⁶⁷
- **Exodes urbains** : association qui milite pour une agriculture urbaine, écologique et diversifiée et qui promeut entre autres l'aquaponie et la permaculture (voir 5.2).¹⁶⁸
- **ProSpecieRara** : une fondation qui collabore avec la ville pour l'action Légumes urbains (voir 5.2).¹⁶⁹

¹⁶¹ Entretien avec Gaétan Morel du 03.05.2023.

¹⁶² [Ville de Genève \(2023\) : Agriculture urbaine et jardinage en ville.](#)

¹⁶³ [Association Genève Cultive \(2022\) : Page d'accueil.](#)

¹⁶⁴ [Terrasses Sans Frontières \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹⁶⁵ [Pré en Bulle \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹⁶⁶ [Association les Artichauts \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹⁶⁷ [Association les Artichauts \(2023\) : Semences de Pays.](#)

¹⁶⁸ [Exodes Urbains \(2023\) : Page d'accueil.](#)

¹⁶⁹ [Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux \(2023\) : Protéger ce qui est rare.](#)

- **Le Mouvement pour une agriculture citoyenne et paysanne (MAPC)** : Un mouvement pour la promotion d'une chaîne alimentaire de qualité, équitable, respectueuse de l'environnement et locale (voir 4.1).¹⁷⁰
- **Forum de l'alimentation durable** : des rencontres et animations autour de l'alimentation durable et l'agriculture de proximité, rassemblant population (Voir 7.2)
- **Livre de recette végétarienne** : distribué à tous les enfants du primaire en Ville de Genève¹⁷¹

Projets dont la ville fait la promotion en ligne :

- **La Ferme de Budé** : une ferme qui favorise la sensibilisation à la production alimentaire urbaine locale. (Voir 5.2.)
- **Les Jardins des Délices** : Une association qui gère un potager urbain.¹⁷²
- **Diverses entreprises/projets du secteur privé via le « Répertoire des bonnes adresses pour la consommation locale »**.¹⁷³

7.2 Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation

Entre 2019 et 2021, la Ville de Genève a organisé avec ses partenaires un Forum de l'alimentation durable, qui avait pour but de discuter du rapport de la population à l'alimentation. Le forum réunissait différents acteurs du système alimentaire tels que des agriculteurs et agricultrices, des citoyens et citoyennes, des associations engagées, etc. Cet événement a été organisé en collaboration avec les deux associations Swiss Food Academy et ma-terre.¹⁷⁴ Depuis 2022, l'association ma-terre remplit cette fonction de mise en lien des acteurs de l'alimentation et vise à définir une stratégie alimentaire pour le territoire. Une motion du Grand Conseil genevois (M-2700A) demande la mise en place d'un système alimentaire durable territorialisé. L'organisation d'un tel système est confié à ma-terre, Maison de l'alimentation du territoire genevois, qui est chargée de réunir tous les acteurs de l'alimentation du territoire genevois afin de déterminer une stratégie coordonnée pour améliorer la durabilité de notre alimentation. La forme que prendra ce processus (Conseil alimentaire, groupe de travail ou forums) est encore à déterminer.¹⁷⁵ La Ville a donc stoppé son forum et s'engage désormais au sein de ma-terre.

7.3 Autres projets de la société civile (sélection)

La recherche supplémentaire d'autres projets de la société civile sans implication directe de la ville n'a pas pu être effectuée dans le cadre de cette étude en raison de la taille de la ville.

Résumé et conclusions

Bien que la promotion d'un système alimentaire durable en ville de Genève ne soit pas directement ancrée dans la loi, la Stratégie climat municipale ainsi que le programme de législature 2020-2025 peuvent être considérés comme des mandats d'action. La Stratégie climat et le programme de législature contiennent différents objectifs et mesures concrets qui se rapportent à la promotion d'un système alimentaire durable et sain dans l'agglomération genevoise. Outre une production durable, ces objectifs visent à réduire le gaspillage alimentaire, à promouvoir la souveraineté alimentaire et à soutenir la consommation locale. Sur la base de la stratégie climatique et du programme de législature 2020-2025, le département Agenda 21 -

¹⁷⁰ [Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne \(MAPC\) \(2023\) : Présentation.](#)

¹⁷¹ [Département de la cohésion sociale et de la solidarité \(2021\) : Recettes végétariennes pour toute la famille.](#)

¹⁷² [Les Jardins des Délices. Pour aimer son jardin. Ville de Genève \(2023\) : Semences et plantons.](#)

¹⁷³ [Ville de Genève \(2023\) : Répertoire des bonnes adresses pour consommer local.](#)

¹⁷⁴ [Ville de Genève \(2023\) : Troisième édition du Forum de l'alimentation durable.](#)

¹⁷⁵ [Grand conseil de la République et canton de Genève \(2023\) : Rapport M 2700A - pour un système alimentaire territorial \(ge.ch\)](#)

Ville durable a lancé le programme Nourrir la Ville, spécifiquement dédié à la mise en oeuvre de ces objectifs dans le domaine de l'alimentation.

Au niveau international, la Ville de Genève a signé le Pacte de Milan dès 2015 et déposé sa candidature pour les Milan Pact Awards en 2022. La Ville de Genève est également engagée au niveau interurbain et dispose d'un bon réseau. Depuis 2020, Genève fait partie de la campagne Fair Trade Town et a été désignée Fair Trade Town en 2022 pour son engagement en faveur d'une consommation et d'un commerce équitables et durables. La Ville de Genève fait en outre partie depuis longtemps du réseau des Villes du Goût suisses et a été nommée "Ville du Goût" en 2021. Au niveau régional, le Grand Genève, entité de coopération régionale qui regroupe les deux cantons suisses de Genève et Vaud et les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain, constitue un relais important pour la Ville de Genève. Le Grand Genève agit entre autres dans le domaine de l'agriculture en relation avec le changement climatique, les circuits courts et la pérennité des exploitations agricoles.

Pour la restauration collective, la "Charte de l'alimentation durable" est le principal levier de changement. La charte a été adoptée en 2021 par le conseil municipal comme document de référence et doit servir de lignes directrices pour l'administration. Les principes de la charte s'appliquent à toutes les procédures d'adjudication en lien avec la restauration et à tous les établissements municipaux disposant d'un service de restauration. Les principes indiquent des orientations commerciales, comme par exemple privilégier les produits locaux, de saison, durables et équitables, ou encore réduire les produits animaux et les emballages. Les différents principes sont liés à des valeurs cibles, comme par exemple au moins 25% des aliments doivent provenir du label régional Genève Région Terre Avenir GRTA, ou 20% des produits doivent être issus de la production biologique. Depuis 2022, il a été convenu avec la centrale d'achat que trois principes de la charte doivent être appliqués de manière contraignante pour les marchés publics de denrées alimentaires, à savoir 1) interdire les espèces de poissons menacées, 2) proposer au moins un jour par semaine des produits 100% végétariens et 3) interdire la vaisselle jetable. Les autres principes ne sont pas obligatoires, mais doivent être considérés comme des objectifs à atteindre au mieux. La Ville de Genève vise entre autres le label Fourchette verte pour la restauration collective et l'a déjà obtenu pour ses 53 cantines scolaires.

La Ville de Genève s'attaque à la réduction du gaspillage alimentaire à différents niveaux. Tant la Charte de l'alimentation durable, le programme Nourrir la Ville, que la stratégie climatique abordent le thème du gaspillage alimentaire. Les mesures comprennent des actions de sensibilisation, des applications pour la distribution des invendus alimentaires et des recettes pour cuisiner les restes de nourriture. Le projet Free-Go est actuellement la plus grande action soutenue par la Ville en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il s'agit de réfrigérateurs en libre-service au moyen desquels de la nourriture est collectée à destination de personnes en situation de précarité.

La Ville de Genève s'efforce de promouvoir le système alimentaire régional et les structures locales de vente directe à travers ses propres actions et en apportant son soutien à différents projets. Ainsi, la Ville met en avant plusieurs projets sur son site internet et donne une visibilité accrue à différentes épiceries locales, des projets d'agriculture contractuelle régionale ou des plateformes d'achat en ligne. Les onze marchés hebdomadaires constituent une autre possibilité d'accès à la vente directe en ville. En partenariat avec le canton, la Ville promeut la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) pour les produits agricoles de la région genevoise. La Ville est également engagée dans l'organisation de différents événements comme le "Festi' terroir", consacré à la vente directe de produits bio de la région, ou le concours de restauration durable "À Table !", qui consiste à consommer pendant un mois dans des restaurants locaux et durables de la ville. La ville est par ailleurs propriétaire de quelques entreprises de restauration, ce qui lui donne un levier supplémentaire pour établir des modèles de durabilité dans la

restauration. Les 120 restaurants et établissements qui louent des locaux à la Ville de Genève s'engagent à promouvoir les produits locaux.

Bien que la Ville de Genève ne gère pas elle-même d'exploitations ou de terres agricoles, elle encourage la production agricole en milieu urbain en soutenant des fermes et coopératives. D'après les données de l'association Genève Cultive et de la Ville de Genève, il existe actuellement 140 projets engagés dans la transition écologique et climatique sur l'ensemble du canton de Genève, dont 83 sont des projets d'agriculture urbaine, 55 d'entre eux sur des parcelles appartenant à la Ville. L'engagement de la ville en faveur de l'agriculture urbaine se traduit par son soutien à et l'initiative de différents projets. Les Genevois sont encouragés à transformer des terrains en friche ou inutilisés en jardins potagers communautaires. Les habitants bénéficient également d'un accès facilité à des semences locales, à des plants de variétés anciennes et à des instructions pour la construction de poulaillers urbains.

La Ville de Genève sensibilise la population au thème de l'alimentation durable à différents niveaux. La ville partage des informations éducatives sur son site internet, lance des campagnes et organise des événements. Par exemple, un défi visant à consommer moins de viande et plus d'aliments locaux a été mis sur pied en 2021, auquel 54 ménages ont participé. Dans le domaine scolaire, la Ville a élaboré un livre de recettes végétariennes, disponible en ligne. Pour des thèmes tels que la cuisine végétarienne, la consommation de produits locaux et le gaspillage alimentaire, la Ville propose des formations destinés aux établissements de la restauration, qu'ils soient publics ou privés. La Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève - MA-Terre, inaugurée en 2018 en partenariat avec le canton de Genève et de nombreuses associations, constitue un pilier essentiel du travail de sensibilisation de la Ville de Genève. La Maison de l'Alimentation a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'une alimentation saine, locale et biologique et de servir de lieu d'échange. MA-Terre prend également en charge l'organisation de visites scolaires dans des exploitations agricoles et développe actuellement un nouveau forum ou conseil de l'alimentation.

La Ville de Genève s'engage ainsi à plusieurs égards en faveur d'un système alimentaire durable, en lançant ses propres projets et en soutenant les initiatives existantes. En comparaison avec d'autres villes, ce qui frappe le plus à Genève, c'est l'ampleur de l'engagement de la Ville, qui intègre ainsi dans son discours presque tous les aspects d'un système alimentaire durable. Les initiatives de la Ville couvrent un large éventail de leviers d'action significatifs. Ainsi, les projets vont de la vente directe et des structures de transformation communes à l'agriculture urbaine et à la restauration collective. Des actions sont également prévues pour des domaines tels que la logistique, dans lesquels la ville n'était jusqu'à présent pas très active. Elle communique aujourd'hui explicitement qu'elle est prête à soutenir financièrement des projets dans ce sens. En général, il existe de nombreuses possibilités pour obtenir un soutien financier de la Ville pour des projets dans le domaine de l'alimentation (p. ex. G'innove, Prix IDDEA, Fonds pour le climat, Service Agenda 21 - Ville durable). La Ville de Genève fait preuve de beaucoup d'initiative et d'une grande volonté pour soutenir les institutions locales dans le domaine de l'alimentation, que ce soit dans la gastronomie, la transformation ou l'agriculture. Dans ce contexte, la Ville met l'accent sur des projets innovants et durables avec un esprit communautaire. Ainsi, la Ville participe à la promotion d'exploitations agricoles, d'associations oeuvrant pour la transition écologique et sociale, de projets d'agriculture urbaine, de projets de commercialisation alternatifs, d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que de lieux d'échange et de sensibilisation. La forte mise en réseau de la Ville et la collaboration avec les initiatives de la société civile, des cantons et des autres villes conduisent à des synergies et à une utilisation optimale des ressources pour la mise en place d'un système alimentaire durable.

8 Bibliographie et sources

8.1 Actes législatifs de la Confédération suisse

RO 2020 641

Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 21.06.2019,
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2020/126/fr> [08.01.2024].

8.2 Actes législatifs du canton Genève

131.234 Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) du 14 octobre 2012,
<https://www.ge.ch/document/constitution-republique-canton-geneve-cst-ge> [08.01.2024].

A 2 60 Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable du 12 mai 2016,
https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_a2_60.htm?myVer=1684910638190 [08.01.2024].

A2 00 12811 Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Droit à l'alimentation) du 23 septembre 2022,
<https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L12811.pdf> [08.01.2024].

K 1 70.04 Règlement du conseil du développement durable (RCDD) du 12 mars 2014,
<https://www.ge.ch/document/reglement-du-conseil-du-developpement-durable-rcdd> [08.01.2024].

L 6 05.0 Loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics (L-AIMP) du 12 juin 1997, https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_l6_05p0.htm [08.01.2024].

L 6 05.01 Règlement sur la passation des marchés publics (RMP) du 17 décembre 2007,
https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_l6_05p01.htm?myVer=1703247110497 [08.01.2024].

PL 12811-A Projet de loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (A 2 00) (Droit à l'alimentation) du 5 septembre 2022,
<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12811A.pdf> [08.01.2024].

Plan Climat Cantonal 2030 2e Génération du 2 juin 2021, <https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-2030-2e-generation-0> [08.01.2024].

8.3 Actes législatifs de la ville de Genève

LC 21 181 Règlement du programme d'encouragement à l'innovation sociétale «G'inno» du 1 janvier 2016, <https://www.geneve.ch/sites/default/files/talend/reglements/LC21181-reglement-programme-encouragement-innovation-societale-innove.pdf> [08.01.2024].

LC 21 221 Règlement du Fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics de la Ville de Genève du 18 mars 2016, <https://www.geneve.ch/fr/administration-municipale/reglements-municipaux/reglement-fonds-responsabilite-solidaire-marches-publics-ville-geneve> [08.01.2024].

LC 21 221 Règlement du Fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics de la Ville de Genève du 18 mars 2016, <https://www.geneve.ch/fr/administration-municipale/reglements-municipaux/reglement-fonds-responsabilite-solidaire-marches-publics-ville-geneve> [08.01.2024].

LC 21 533 Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics du 1 septembre 2011, <https://www.geneve.ch/administration-municipale/reglements-municipaux/lc21533-reglement-relatif-conditions-location-locaux-commerciaux-etab> [08.01.2024].

LC 21 811 Règlement des marchés du 1 janvier 2020, <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-12/LC21811-reglement-des-marches.pdf> [08.01.2024].

8.4 Interventions parlementaires et initiatives de la ville Genève

- Ville de Genève, Conseil municipal (2001) : M-181 (158e) L'alimentation saine, c'est possible!, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/181-158e/>, [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2009) : M-864 (166e) Pour des achats publics équitables, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/864-166e/> [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2009) : M-883 (167e) Pour une agriculture de proximité vivante et viable, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/883-167e/> [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2016) : M-1209 (173e) Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1209-173e/> [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2016) : M-1235 (174e) Augmentons le pouvoir d'achat des familles : réduisons les prix des repas dans les restaurants scolaires, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1235-174e/> [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2020) : M-1546 (178e) La campagne vient à nous : soutenons notre agriculture locale, https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller%5btx_vgecm_objets%5d=7333 [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2020) : M-1565 (178e) Stimulons nos cinq sens pour apprendre, redécouvrir notre alimentation et saisir les enjeux agricoles, https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller%5btx_vgecm_objets%5d=7418, [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2020) : M-1566 (178e) Pour une politique de souveraineté alimentaire : soutenir le tissu socio-économique local, préserver la santé humaine et sauver la planète, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1566-178e/>, [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2020) : M-1569 (178e) Mise à disposition de locaux publics pour la vente des producteurs locaux, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1569-178e/> [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2020) : M-1575 (178e) Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville, https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller%5btx_vgecm_objets%5d=7456 [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2020) : M-1563 (178e) Changement climatique, santé et biodiversité : la Ville de Genève revoit son alimentation, https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller%5btx_vgecm_objets%5d=7416, [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2021) : M-1648 (179e) Aménager des rez-de-chaussée des immeubles de la Praille-Acacias-Vernets (PAV) pour l'économie de la réparation/entretien/revente et des circuits courts, https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller%5btx_vgecm_objets%5d=7739 [08.01.2024].
- Ville de Genève, Conseil municipal (2022) : M-1664 (179e) Ville nourricière, ville fruitière, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1664-179e/> [08.01.2024].

Ville de Genève, Conseil municipal (2022) : M-1667 (179e) Pour une ville fertile et nourricière, soutenons les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1667-179e/> [08.01.2024].

Ville de Genève, Conseil municipal (2023) : M-1766 (180e) Plantons ensemble ! Des potagers participatifs intergénérationnels, <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1766-180e/> [08.01.2024].

Ville de Genève, Conseil municipal (2023) : M-1773 Création d'une caisse alimentaire commune en ville de Genève ; <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1773-180e/>

Ville de Genève, Conseil municipal (2023) : M-1778 Pour des marchés nocturnes gourmands et locaux : faire de Genève la ville la plus gourmande de Suisse, https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller%5btx_vgecm_objets%5d=8271 [08.01.2024].

8.5 Publications officielles

Conseil administratif de la Ville de Genève (2021) : Conseil administratif de la Ville de Genève Programme de législature 2020-2025. p. 28 et suivantes, <https://www.geneve.ch/fr/document/programme-legislature-2020-2025> [08.01.2024].

Grand conseil de la République et canton de Genève (2023) : Rapport M 2700A - pour un système alimentaire territorial (ge.ch), <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02700A.pdf> [02.07.2024]

Office fédéral de l'agriculture OFAG (2023) : PDR Points relais agricoles en milieu urbain, https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/Instrumente/Laendliche%20Entwicklung%20und%20Strukturverbesserungen/Laendliche%20Entwicklung/Projekte%20zur%20regionalen%20Entwicklung%20PRE/Abgeschlossene-PRE-und-PRE-in-Umsetzung/A4_Points_milieu_urbain_.pdf.download.pdf/A4_Points_milieu_urbain_.pdf [08.01.2024].

République et canton de Genève, Département du territoire (2022) : "Localement vôtre": deuxième édition des bons du terroir, <https://www.ge.ch/document/29454/telecharger>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2021) : Charte de l'alimentation durable – Ville de Genève, <https://www.geneve.ch/fr/document/charte-alimentation-durable>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2022) : Stratégie climat de la ville de Genève. Document Technique février 2022, <https://www.geneve.ch/fr/document/strategie-climat-document-technique-ville-geneve> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : État des lieux. Agriculture urbaine en Ville de Genève (CH), S. 5-6, <https://www.geneve.ch/fr/document/agriculture-ville-lieu-geneve-cultive-ville-geneve-avril-2023>, [08.01.2024].

Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et de la solidarité (2021) : Recettes végétariennes pour toute la famille, <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-09/recueil-recettes-vegetariennes.pdf>, [08.01.2024].

Ville de Genève, Département de la culture et de la transition numérique (2023) : Mesures du Programme d'action climat et environnement PACE, <https://www.geneve.ch/fr/document/pacemesuresvalidees-ville-geneve> [08.01.2024].

Ville de Genève, Département de la culture et de la transition numérique (2023) : Programme d'action climat et environnement, <https://www.geneve.ch/fr/document/charte-engagement-ecoresponsable-pace> [08.01.2024].

Ville de Genève, Presse du Conseil Administratif (2022) : Milan Pact Awards 2022 : Candidature de la Ville de Genève, <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2022-06/communiqu%C3%A9-conseil-administratif-15-juin-2022.pdf>, [08.01.2024].

8.6 Sites Internet

AgriGenève (2023) : Ecole à la ferme, <https://www.agrigeneve.ch/defense-prof/ass-admin/ecole-a-la-ferme>, [08.01.2024].

Association Genève Cultive (2022) : Page d'accueil, <https://www.genevecultive.ch/>, [08.01.2024].

Association les Artichauts (2023) : Page d'accueil, <https://artichauts.ch/> [08.01.2024].

Association les Artichauts (2023) : Semences de Pays, <https://semencesdepays.ch/> [08.01.2024].

Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp) (2019) : AIMP révisé du 15 novembre 2019, <https://www.bpuk.ch/fr/dtap/concordats/aimp/aimp-2019> [08.01.2024].

Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS (2023) : Répartition spatiale, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/repartition-territoriale.html> [08.01.2024].

Exodes Urbains (2023) : Page d'accueil, <https://fgjf.ch/qui-sommes-nous/>, [08.01.2024].

Fédération genevoise des Jardins Familiaux (2023) : Page d'accueil, <https://www.genevecultive.ch/> [08.01.2024].

Ferme des Verpillères (2024) : Qui est-elle ?, <https://ferme-des-verpilleres.ch/le-moulin/>, [08.01.2024].

Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux (2023) : Protéger ce qui est rare, <https://www.prospecierara.ch/>, [08.01.2024].

Fourchette Verte (2024) : Recommandations, <https://fourchetteverte.ch/article/recommandations/>, [08.01.2024].

Free Go (2022) : Gaspillage alimentaire à Genève, <https://free-go.ch/>, [08.01.2024].

Genève Terroir (2023) : Ambassadeurs du Terroir – un label de qualité et de proximité, <https://www.geneveterroir.ch/fr/marque-de-garantie-grta-info/2443>, [08.01.2024].

Genève Terroir (2023) : La Plateforme GRTA et la Restauration, <https://www.geneveterroir.ch/fr/la-plateforme-grta-et-la-restauration/4624>, [08.01.2024].

Genève Terroir (2023) : Marque de garantie GRTA – Info, <https://www.geneveterroir.ch/fr/marque-de-garantie-grta-info/2443>, [08.01.2024].

Genève Terroir (2023) : Marque de garantie GRTA – Produits <https://geneveterroir.ch/fr/marque-de-garantie-grta-produits/2444>, [20.01.2024]

GenèveAvenue (2023) : Conditions Générales de Vente concernant l'Initiative des Bons d'achat Genève Terroir, <https://www.geneveavenue.ch/fr/cgv-bon-geneve-terroir>, [08.01.2024].

Grand Genève (2023) : Agglomération transfrontalière, <https://www.grand-geneve.org/agglomeration-transfrontaliere/>, [08.01.2024].

Grand Genève (2023) : Agriculture, <https://www.grand-geneve.org/thematiques/agriculture/>, [08.01.2024].

L'Arcade (2023) : Page d'accueil, <http://arcade-bio.ch/>, [08.01.2024].

La Fève Supermarché Participatif Paysan (2023) : Un supermarché participatif, <https://la-feve.ch/le-projet/presentation/>, [08.01.2024].

Le Nid (2023) : Epicerie Coopérative Au Cœur De Genève, <https://lenid.ch/>, [08.01.2024].

Les fermes urbaines genevoises (2023) : Nos valeurs, <https://fermes-urbaines.ch/>, [08.01.2024].

Les Jardins des Délices. Pour aimer son jardin, <https://www.lesjardinsdesdelices.com/> [08.01.2024].

Maison de l'Alimentation du territoire de Genève (2021) : Rapport d'activités 2021, https://ma-terre.ch/wp-content/uploads/2023/05/Rapport-dActivite_ma-terre-2021-1.pdf, [08.01.2024].

Maison de l'alimentation du territoire de Genève (2022) : Rapport d'activité 2022, https://ma-terre.ch/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-dactivites_web.pdf, [08.01.2024].

Maison de l'alimentation du territoire de Genève (2023) : Locations, <https://ma-terre.ch/location/> [08.01.2024].

Maison de l'alimentation du territoire de Genève (2023) : Membres, <https://ma-terre.ch/membres/>, [08.01.2024].

Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne (MAPC) (2023) : Partenaires, <https://mapc-ge.ch/partenaires/>, [08.01.2024].

Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne (MAPC) (2023) : Présentation, <https://mapc-ge.ch/presentation/>, [08.01.2024].

Nature en Vrac (2023) : A Genève, « Nature en Vrac » ou la modernité de l'épicerie traditionnelle, <https://www.bythelake.ch/nature-en-frac-ou-la-modernite-de-l-epicerie-traditionnelle/>, [08.01.2024].

Pré en Bulle (2023) : Page d'accueil, <https://preenbulle.ch/>, [08.01.2024].

Programme Nature en ville (2023) : 1001 sites nature en ville, <https://www.1001sitesnatureenville.ch/projets/journee-jardins-urbains-ouverts/>, [08.01.2024].

Service Agenda 21 – Ville durable (2023) : à table ! mangeons locale et durable du 25 septembre au 22 octobre à Genève, <https://evenements.geneve.ch/atable/#/>, [08.01.2024].

Société Suisse de Nutrition (2016) : La pyramide alimentaire suisse, https://www.sge-ssn.ch/media/sge_pyramid_basic_F_20161.pdf [08.01.2024].

Swiss FairTrade (2014) : Cinq Critères pour devenir Fair Trade Town, <http://www.fairtradetown.ch/fr/cinq-criteres-pour-devenir-fair-trade-town> [08.01.2024].

Terrasses Sans Frontières (2023) : Page d'accueil, <https://atsf.ch/> [08.01.2024].

Ville de Genève (2024) : Les restaurants scolaires de la Ville de Genève proposent l'assiette la plus durable de Suisse, <https://www.geneve.ch/actualites/restaurants-scolaires-ville-geneve-proposent-assiette-plus-durable-suisse>

Ville de Genève (2023) : « À Table ! Mangeons local et durable », <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/automne-alimentation-durable/table>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Agenda des animation et événements à Genève, <https://www.geneve.ch/fr/agenda>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Agriculture urbaine et jardinage en ville, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/developper-agriculture-urbaine> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Ateliers Découverte et Ateliers Mobiles, <https://www.geneve.ch/fr/themes/structures-accueil-enfance-activites-extrascolaires/structures-accueil-activites-parascolaires/ateliers-decouverte-ateliers-mobiles>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Défi alimentaire "Manger + local et - de viande", <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/pouvez-faire/alimenter-maniere-durable-locale/defi-alimentaire-manger-local-viande>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Demande de soutien au programme G'innove, <https://www.geneve.ch/fr/demarches/programme-innove> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Des régimes alimentaires sains et écologiques, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/favoriser-transition-vers-alimentation-durable/regimes-alimentaires-sains-ecologiques> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Des repas végétariens savoureux au restaurant scolaire, <https://www.geneve.ch/fr/actualites/repas-vegetariens-savoureux-restaurant-scolaire>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Développer un système alimentaire territorial, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/favoriser-transition-vers-alimentation-durable/developper-systeme-alimentaire-territorial> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Faire une demande de subvention ponctuelle au service Agenda 21 - Ville durable, <https://www.geneve.ch/fr/demarches/demande-subvention-ponctuelle> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Favoriser la transition vers une alimentation durable, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/favoriser-transition-vers-alimentation-durable> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Ferme de Budé, <https://www.geneve.ch/fr/ferme-bude> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Genève gourmande : boire et manger en ville, <https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/geneve-gourmande-boire-manger-ville> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Genève, ville durable que fait la municipalité ?, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie>, [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Genève, Ville suisse du Goût 2021, <https://www.geneve.ch/fr/actualites/geneve-ville-suisse-gout-2021> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Jardiner chez soi, <https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/jardiner-chez> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Labels et certifications alimentaires, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/pouvez-faire/alimenter-maniere-durable-locale/labels-certifications-alimentaires> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Légumes urbains, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/developper-agriculture-urbaine/legumes-urbains> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Maison de l'alimentation du territoire, Ma-terre, <https://www.geneve.ch/fr/maison-alimentation-territoire-terre> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Marchés de la ville de Genève, <https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/marches-ville-geneve> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Obtenir un emplacement dans un marché, <https://www.geneve.ch/fr/demarches/emplacement-marche> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Potagers urbains, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/developper-agriculture-urbaine/potagers-urbains> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Prix IDDEA 2022 : appel à projets durables!, <https://www.geneve.ch/fr/actualites/prix-iddea-2022-appel-projets-durables> [08.01.2024].

Ville de Genève (2023) : Projet Cocorico: des poules en ville, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/developper-agriculture-urbaine/projet-cocorico> [08.01.2024].

- Ville de Genève (2023) : Promouvoir les circuits courts agricoles et alimentaires, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/promouvoir-circuits-courts-agricoles-alimentaires> [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : Réduire le gaspillage alimentaire, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/favoriser-transition-vers-alimentation-durable/reduire-gaspillage-alimentaire> [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : Répertoire des bonnes adresses pour consommer local, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/pouvez-faire/alimenter-maniere-durable-locale/adresses-manger-local> [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : S'alimenter de manière durable et locale, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/pouvez-faire/alimenter-maniere-durable-locale/labels-certifications-alimentaires> [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : Semences et plantons, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/developper-agriculture-urbaine/semences-plantons> [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : Service Agenda 21 – Ville durable, <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-finances-environnement-logement/services-municipaux/service-agenda-21-ville-durable> [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : Troisième édition du Forum de l'alimentation durable, <https://www.geneve.ch/fr/actualites/troisieme-edition-forum-alimentation-durable> [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : Une charte de l'alimentation durable à Genève, <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/favoriser-transition-vers-alimentation-durable/charte-alimentation-durable>, [08.01.2024].
- Ville de Genève et Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (giap) (2023) : Ateliers découverte et ateliers mobiles. Cayla, Europe, Cevin-du-village, <https://www.geneve.ch/fr/document/programme-ateliers-decouverte-mobiles-2023-2024-cayla-europe-devin-village> [08.01.2024].
- Ville de Genève et Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (giap) (2023) : Ateliers découverte et ateliers mobiles. Seujet, Necker, Saint-Jean, <https://www.geneve.ch/fr/document/programme-ateliers-decouverte-mobiles-2023-2024-seujet-neckersaint-jean> [08.01.2024].
- Ville de Genève, Genève Terroir (OPAGE) et BioGenève (2023) : Bilan 2023, <https://www.festiterroir.ch/2023-2/>, [08.01.2024].
- Ville de Genève (2023) : Potagers urbains: mode d'emploi, <https://www.geneve.ch/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/developper-agriculture-urbaine/potagers-urbains/mode-emploi> [02.07.2024]
- Ville de Genève, Marchés publics (2023) : Achats et marchés publics, <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/marches-publics> [08.01.2024].
- Ville de Genève, Urgence climat (2023) : PACE – Programme d'action climat et environnement du Département de la culture et de la transition numérique, <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-culture-transition-numerique/urgence-climat> [08.01.2024].

8.7 Interviews

Interview avec Gaétan Morel du 03.05.2023, Chargé de projet économie locale et durable, Agenda 21 - Ville durable (A21), Département des finances, de l'environnement et du logement.